Fédération Française
des Clubs Omnisports

Omni SPORTS

La revue fédérale des clubs

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS OMNISPORTS / N°159 / Septembre 2021

SPORT SANTE : UN ENJEU MAJEUR

PORTRAIT DE CLUB : ASSOCIATION SPORTIVE ROUEN UNIVERSITÉ CLUB

ZOOM SUR... L'ACTIVITÉ PARTIELLE DE LONGUE DURÉE

Fédération Française des Clubs Omnisports

Ville de Saint-Avertin

SALON DE L'OMNISPORTS

2ème ÉDITION

15/16 OCTOBRE 2021

SAINT AVERTIN (37)

Une rentrée difficile : faire face

Les JOP Tokyo « 2020 », bien perturbés cependant par la pandémie, ont été l'occasion de vivre de bons moments. De beaux gestes de solidarité sportive. Des excès aussi. Des résultats en demi-teinte pour notre équipe nationale, avec ces succès en sports collectifs (en oubliant la déception du football). Un huis clos bien gênant quand on pense que, par-delà les résultats, les JO sont la grande fête de l'omnisports. **Quelle fête sans communion ?**

Il y eut aussi cette triste polémique, par tweets et médias interposés, entre le ministre et plusieurs sportifs médaillés, autour de l'EPS et de sa relation aux résultats de haut niveau.

Une question reste centrale, celle des moyens : ceux accordés à l'EPS, socle de découverte et d'apprentissage, indispensable dans le cadre d'une éducation globale, mais aussi ceux accordés aux clubs, tout particulièrement aux clubs formateurs, lieux de détection, maillons intermédiaires déterminants mais souvent oubliés, en relai de l'école et en amont des structures d'élite.

La rentrée pour ces clubs est difficile, comme elle ne l'a jamais été, avec les conséquences dramatiques de cette crise sanitaire à rebonds : essoufflement des bénévoles, crainte que les adhérents ne reviennent pas.

A cela s'ajoute, l'application du pass sanitaire vis-à-vis des encadrants *(qu'ils soient bénévoles ou salariés)* et des adhérents. Les contrats des salariés qui ne veulent pas du pass sanitaire vont être suspendus, les clubs ont du mal à les remplacer. Il y a ceux qui ne veulent pas se faire vacciner et font des tests jusqu'au 15 octobre. Les clubs s'interrogent sur ce qu'il se passera quand les tests deviendront payants**. Ils prennent les inscriptions des adhérents et craignent de se retrouver sans encadrants ensuite.**

Une grosse problématique que vous affrontez concerne les moyens à mettre en œuvre pour assurer ce contrôle

(éducateurs ? bénévoles ? personnes recrutées, mais avec quels moyens financiers ?). Il y a la crainte que les contrôles soient un frein au retour des adhérents et principalement chez les adolescents (12 à 17 ans) qui vont devoir présenter leur pass sanitaire à compter du 30 septembre 2021.

Le pass sport est un dispositif favorable pour nos associations mais il reste des difficultés dans la mise en œuvre. Dans quelles proportions sera-t-il utilisé ?

Comme à son habitude la FFCO propose **des solutions aux bénévoles** ; avec un guide de rentrée, juridique certes, mais qui donne aussi aux clubs des pistes pour se réinventer en se tournant vers le sport santé, les nouvelles pratiques, le e-sport, le sport à la carte, des activités multisport… ; avec nos webinaires comme ceux organisés sur l'application du pass sanitaire et la gestion des contrats de travail ; avec la licence omnisports loisirs ; avec surtout l'accompagnement personnalisée par notre équipe, compétente et dévouée, que je tiens à remercier ici.

La solution ? **rester solidaires, mutualiser les réponses, porter auprès des décideurs les questions qui se posent sur le terrain, se rassembler pour avancer, innover pour travailler cet après qui ne vient pas… c'est au programme du salon de l'omnisports des 14 et 15 octobre. Nous vous y attendons.**

Gérard Perreau-Bezouille
Président de la F.F. Clubs Omnisports

Sommaire

ÉDITO
3 Une rentrée difficile : faire face

DOSSIER
5 SPORT SANTÉ : UN ENJEU MAJEUR

ACTUALITÉS
20 Salon de l'Omnisports 2021
22 Vie fédérale
24 Échos des clubs
28 Nouvelles des comités
33 Portrait de club : ASRUC

INFOS JURIDIQUES
37 Au Journal Officiel
39 Information des trésoriers
41 Échos de justice
42 Questions / réponses
44 Zoom sur… L'activité partielle de longue durée

Fédération Française des Clubs Omnisports

OmniSPORTS

La revue fédérale des clubs

Du fait du premier confinement, nous avons été contraints d'envoyer la revue sous format numérique. Avec une réflexion également sur notre engagement autour du développement durable. Depuis, chacun y a trouvé de nombreux avantages en plus de limiter le coût d'acheminement : raccourcissement des délais entre conception et mise à disposition, mise à jour directe sur le site, ce qui vous permet d'avoir l'information la plus précise, la plus complète.

Le temps gagné nous a permis de mettre en place de nouveaux services comme nos newsletters régulières ou FFCO Avantages. L'objectif est de mettre à votre disposition, dans les meilleurs délais, l'information pertinente et de l'actualiser dans un contexte très fluctuant.

L'accès aux réponses juridiques complètes est bien sûr réservé aux clubs adhérents qui en bénéficient en se connectant sur leur intranet. Ils retrouvent sur cet espace privé les archives actualisées, les fiches à jour, les documents en PDF, l'ensemble des documents et articles : toutes les informations nécessaires à leur fonctionnement quotidien.

VOUS SOUHAITEZ ADHERER A LA FFCO OU PRENDRE CONTACT POUR BENEFICIER DE CE SERVICE ?

Contactez nous par mail ffco@ffco.org

Pour améliorer encore votre lecture, nous vous invitons à nous remettre plusieurs adresses mails afin que votre entourage professionnel ou personnel puisse recevoir la revue OmniSPORTS *(un simple retour négatif leur donnera la possibilité de ne plus recevoir les revues suivantes).*

VOUS SOUHAITEZ DIFFUSER LA REVUE À D'AUTRES PERSONNES ?

Envoyez-nous leur adresse mail sur ffco@ffco.org

Mentions légales

Journal fédéral omniSPORTS n°159
53 rue Raymond Marcheron
92170 VANVES
Tél. : 01 42 53 00 05
Courriel : ffco@ffco.org
Internet : www.ffco.org

ISSN 1297-8159 / Dépôt légal à parution

Directeur de la publication : Jean DI MéO
Président : Gérard PERREAU-BEZOUILLE

Secrétariat de rédaction, maquette : Justine MARESCAUX
Ont participé à la réalisation : Denis LAFOUX, Séverine BARDAUD, Sandrine RABAUD, Lucile LACOSTE, Antoine FONTAINE, Anne-Sophie WEISZ, Ségolène GRAICHI, Simon POUTS, Inès HATTEVILLE, Pierre FRANÇOIS, SAMIA BOUACHERA et Bastien AUCOURT.

Conception et mise en page : Justine MARESCAUX
PAEA / Impression : SIPAP-OUDIN - 86000 Poitiers
Tél. : 05 49 88 39 17
Crédit photos/régie publicitaire ; F. F. des clubs omnisports sauf mention contraire, Freepik, Pixabay, Pexel.com, Flickr
Photogravure : Médiagraphie - 86000 Poitiers / Couverture : PAEA

Dossier

SPORT SANTÉ : UN ENJEU MAJEUR

Le sport santé au coeur des préoccupations politiques

Depuis plusieurs décennies, le sport occupe une place de plus en plus ancrée dans les politiques de santé publique. Quelle en est la définition ? Qu'est-ce que cela représente ?

Un bref historique de la place du sport dans les politiques de santé publique

La loi du 15 février 1902 relative à la protection de la santé publique a marqué l'apogée de l'hygiénisme en France. Elle est à l'origine du code de la santé publique créé en 1953.

Un siècle plus tard, la seconde loi de santé publique du 9 aout 2004 précise que la politique française de santé publique agit à 2 niveaux : prévention individuelle et collective.

Jusqu'au milieu des années 90, ce sont plutôt les dangers de la pratique sportive qui sont soulignés (blessures, accidents, dangers de l'hyper activité physique…).

Par la suite, c'est l'inactivité physique qui alerte les gouvernements. Ainsi en 1994, pour la première fois, les questions d'activités physiques apparaissent dans un rapport public sur la santé des Français et notamment le bénéfice sur la santé d'une activité physique modérée et régulière.

En 2001, c'est la création du Plan National Nutrition Santé par le ministère de la santé. Le dernier des 9 objectifs de ce plan est « d'augmenter l'activité physique quotidienne ». Le grand public connaitra ensuite le site internet lancé en 2004 : MangerBouger.fr

La France a tardé à se rendre compte du niveau d'inactivité de la population. Une partie du problème est liée à la représentation des déterminants de santé dans l'élaboration des politiques publiques :

- INSEP, 1985, 73,8% des Français âgés de 15 à 75 ans pratiquent une ou plusieurs activités physiques. Définition du sport par l'INSEP en 85 : « Le sport, c'est ce que font les français quand ils pensent ou disent qu'ils font du sport ».
- Jusqu'au début des années 90, la nutrition n'est pas un enjeu politisé.
- L'obésité n'était pas considérée à cette époque comme un problème de santé public mais comme un état d'esthétique qui incombe à l'individu.

Ces perceptions nous semblent aujourd'hui fantaisistes.

> « 4 adolescents sur 5 ne font pas assez d'activité physique. »

Les études successives plus rigoureuses sur le plan méthodologique ont démonté ces croyances et remis en avant des politiques de santé publiques responsabilisantes et moins clivantes. Les politiques en cours depuis une quinzaine d'années (depuis la campagne Notre corps a faim de santé, Institut National de Prévention et d'Éducation pour la santé, 2004) sont des politiques de normalisation des comportements construites sur l'image de l'individu rationnel et capable, avec les informations adaptées, de transformer son mode de vie afin d'améliorer son état de santé.

Ce changement de postulat a légitimé la place des fédérations multisports et affinitaires. Leurs missions naturelles à accompagner les individus dans des pratiques de sport-santé et de bien être orientées sur le loisir et la découverte en font des acteurs privilégiés. Même si depuis les fédérations olympiques ont, dans leur majorité, développé un programme sport santé spécifique à leurs pratiques.

En résumé, la prise en compte des apports de l'activité physique dans le bien-être de la population est un sujet politique très récent dont l'organisation se précise peu à peu. La collaboration entre les ministères des sports et de la santé se poursuit afin de proposer des plans nationaux en phase avec le mouvement sportif. L'optimisme est de mise sur le sport santé en France.

Le sport santé dans les clubs omnisports

Selon l'OMS, un adulte sur quatre et quatre adolescents sur cinq ne font pas assez d'activité physique.

Ainsi, afin de freiner l'augmentation des comportements sédentaires, la lutte contre l'inactivité physique est devenue un enjeu majeur de santé publique.

Les recommandations actuelles de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), en matière d'activité physique, sont de pratiquer : 30 minutes d'activité physique d'intensité modérée au moins 5 fois par semaine ou de 25 à 30 minutes d'AP intensité élevée au moins 3 jours par semaine pour les adultes. Pour les enfants et les adolescents, le seuil recommandé est de 60 minutes d'activité physique d'intensité modérée par jour. Toute activité physique a des effets bénéfiques sur la santé.

Il est donc important d'insister sur le fait que chacun, quels que soient son âge et ses capacités, peut avoir une activité physique et que tous les types de mouvements ont leur importance.

Qu'est que le sport santé ?

Le « sport santé » recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé physique, psychologique et sociale du pratiquant conformément à la définition de la santé par l'OMS.

La pratique du sport santé participe :

- Au maintien de la santé chez une personne en bonne santé (prévention primaire) ;
- À améliorer l'état de santé des personnes souffrant d'une maladie chronique non transmissible (prévention secondaire) ;
- À prévenir l'aggravation et/ou la récidive de la maladie chronique (prévention tertiaire).

Ainsi, il découle de cette définition deux axes de développement pour les clubs omnisports :

1. LE SPORT-SANTÉ BIEN-ÊTRE

Le sport santé bien-être permet, à travers la pratique d'activités physiques ou sportives, de rester en bonne santé chez le sujet sain de façon préventive en première intention. Ainsi, le sport bien-être recouvre une multitude d'activités contribuant au bien-être et à la santé. Nous avons des activités avec une connotation santé assez évidente : marche nordique, zumba, yoga, gymnastique douce… Des activités traditionnelles compétitives: natation, athlétisme, tennis… et enfin de nouvelles pratiques ou des pratiques détournées comme le renforcement musculaire ou le Roliball.

Ce sont autant d'activités différentes, que de manière de le pratiquer. Les associations sportives souhaitant se lancer dans un projet sport- santé ont donc une multitude de possibilités quant à la proposition d'une offre bien-être à ses adhérents.

2. LE SPORT SUR ORDONNANCE

Depuis le 26 janvier 2016, les médecins peuvent prescrire des Activités Physiques Adaptées (APA) comme le stipule l'article L. 1172-1 du code de la santé : « Dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'une affection de longue durée, le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient. ».

Le sport sur ordonnance se définit comme une activité physique ou sportive prescrite par un médecin dans le cadre d'une Affection de Longue Durée (ALD). Les affections longue durée regroupent 30 pathologies chroniques parmi lesquelles on trouve par exemple l'insuffisance cardiaque grave, le diabète type 1 et le diabète type 2, la maladie de Parkinson, la paraplégie ou encore la mucoviscidose. Qu'il soit pratiqué en séance collective ou individuelle, le sport sur ordonnance est encadré par un professionnel de santé depuis le décret d'application n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif **aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée** prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée. Ce décret précise plusieurs types

de professionnels pouvant dispenser l'activité physique à des patients atteints d'ALD.

L'arrêté relatif à **la liste des certifications fédérales** autorise la dispensation d'activité physique adapté prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée a été publié le 8 novembre 2018. **La certification délivrée par la F.F. Clubs Omnisports figure dans cette première liste des fédérations permettant l'encadrement d'activités physiques à des patients atteints d'ALD.**

À l'heure actuelle, le sport sur ordonnance n'est pas pris en charge par l'Assurance Maladie. Cependant, il existe des collectivités qui proposent un certain nombre de séances gratuites et/ou avec une prise en charge partielle. De plus, certaines assurances et mutuelles proposent également une prise en charge partielle de l'activité sportive lorsqu'elle est prescrite par un médecin.

Ce qu'il faut retenir ...

L'activité physique est fréquemment associée au sport, c'est-à-dire une activité physique structurée et codifiée à des fins de compétition et de performance. Cependant l'activité physique désigne également tous les mouvements effectués durant les loisirs, les jeux, l'éducation physique, les déplacements, les activités professionnelles ou encore domestiques.

La Fédération Française des Clubs Omnisports s'est engagée au côté de ses clubs dans une démarche de développement afin de généraliser la lutte contre la sédentarité et faciliter l'accessibilité aux soins non-médicamenteux pour les publics en affection de longue durée. Les clubs omnisports sont les premiers interlocuteurs de la population sur les territoires en ce qui concerne les activités sportives. Ils connaissent les spécificités de leur localité, de la population et ont la structure suffisante pour proposer à la fois des activités variées et un encadrement professionnel et formé. Tous ces éléments font de l'omnisports un lieu parfait pour la pratique d'activités physiques et sportives dans une optique d'amélioration de la santé sur le long terme.

L'organisation du sport santé dans le club, sa place dans la structure, peuvent prendre différentes formes : mise en place de sections spécifiques, activités animées et coordonnées en direct par le club sous la responsabilité du siège, collaborations et coproductions diverses au niveau local... Une attention particulière est accordée au suivi de l'encadrement.

Le sport-santé se dessine comme un réel axe de développement pour nos associations sportives, tant sur l'aspect politique en prenant part aux problématiques actuelles de santé publique, que financier en élargissant leurs offres et leurs publics.

La conception et la construction d'un projet sport santé

Bernard LABAU
Président de la section Sports Loisir et santé du Stade Montois

Pouvez-vous vous présenter rapidement ?
Je m'appelle Bernard LABAU, j'ai 68 ans, je suis retraité. Je suis président de la section Sports Loisir & santé depuis sa création en octobre 2014.

Quel est l'historique de ce projet ?
Ce projet est né d'une réflexion avec le Président du Stade Montois Omnisports Jean Jacques CRABOS. Traditionnellement orienté vers les pratiques compétitives nous nous sommes dit qu'il fallait avoir une démarche d'avantage tournée vers le grand public en associant cela à une utilité sociétale bien définie.

Nous nous sommes donc référé au modèle Strasbourgeois initié en 2012 par le docteur Alexandre FELTZ.

Le stade Montois en quelques chiffres

Le Stade Montois est un club omnisports basé dans la ville de Mont-de-Marsan.

Aujourd'hui le club compte :

- 6000 adhérent.e.s
- 36 sections

Créée officiellement lors de l'Assemblée Générale du 4 décembre 2014, la section « Sports Santé Loisirs » fut ouverte au public en octobre 2015.

L'objectif recherché est de permettre à des personnes atteintes de maladies chroniques de pratiquer une activité physique adaptée, dans le but d'améliorer leur état de santé, de diminuer les traitements médicamenteux et de se réinsérer dans la vie sociale du club. Nous avons des personnes qui restent dans la section Sport Santé Loisirs et d'autres qui basculent sur les sections disciplinaires grâce à la condition physique acquise avec le suivi sport sur ordonnance.

Ce dispositif est également déployé aux personnes en situation de précarité et dans le cadre de la politique de la ville aux habitants des quartiers sensibles.

En quoi consiste le projet sport santé du Stade Montois ?
Le projet consiste en une offre d'activités physiques adaptées et variées et les pérenniser dans le temps. Cela sous forme d'une section dédiée au sein du club omnisports. Cette section permet de recevoir des patients atteint d'ALD.

Un travail collaboratif avec l'ensemble des professionnels de santé, toutes activités confondues et les établissements hospitaliers publics et privés de l'agglomération montoise est donc nécessaire.

Quels ont été les éléments importants lors de la mise en place de votre projet sport santé ?
Nous avons identifié 10 étapes clés dans le projet sport santé Montois :

1. CONCERTATION, ÉCHANGES, DÉMARCHES, ÉLABORATION DU DISPOSITIF

Une année a été consacrée à la création de la section. Il a fallu à notre club rencontrer les professionnels de santé, les instances représentatives du département et de la région (mairie, agglo du Marsan, SDJES (ex DDCSPP), ARS, CPAM, MSA, Mutuelles, Conseil départemental, Conseil Régional, DRAJES (ex DRJSCS), Conseil de l'Ordre, etc …) afin de concrétiser le projet.

2. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF ET COMMUNICATION

En septembre 2015, le dispositif « Sports Santé sur Ordonnance » a été présenté devant une cinquantaine de personnes dont de nombreux médecins généralistes, spécialistes, milieu

hospitalier, ARS, DDCSPP, CPAM, MSA, élus montois, éducateurs sportif santé. Le cardiologue Bayonnais Philippe TARABBIA est venu spécialement animer la soirée et faire part de son vécu au travers du dispositif de Biarritz. Ensuite, l'accent a été mis sur la communication du dispositif. Le choix a été de faire une communication interne via le site internet du Stade Montois en expliquant le projet puis une communication externe en utilisant les canaux locaux disponibles. Nous avons pu intervenir sur les ondes de radio locales ainsi que la presse écrite d'actualité.

3. CONSULTATION DU CORPS MÉDICAL (MÉDECINS GÉNÉRALISTES, SPÉCIALISTES, ÉTABLISSEMENTS)

La création d'un réseau de médecins est un élément important dans la réussite de notre projet. Nous avons pu organiser des temps d'échange avec le corps médical que ce soit en libéral ou au sein de structures de santé (hôpitaux, cliniques, centres médicaux). Ce sont au total 70 médecins généralistes qui ont été informés ainsi que 22 spécialistes. Nous avons donc rédigé une charte d'adhésion validée par nos partenaires à destination des médecins généraliste et ce sont 27 d'entre eux qui ont signés. Pour ce qui est des structures de santé nous sommes en relation avec l'association Parkinson France, l'association Lisa (hébergement social) ainsi que le centre de Réadaptation fonctionnelle cardio-respiratoire Grancher Cyrano à Cambo-les-Bains qui est hors de notre département des Landes.

Afin de faciliter la prescription des médecins nous avons également une ordonnance type qui leur ai destinée et nous organisons des journées de visite à l'issue desquelles ils reçoivent un livret sur le projet sport santé Montois.

4. ENCADREMENT DU PATIENT

Nous avons mené une réflexion sur l'accueil des patients au sein de notre structure avec nos éducateurs puisqu'il faut pouvoir appréhender le profil dans son ensemble.

La prise en charge d'une pathologie se fait par le médecin en détectant le patient avec son ALD, puis un bilan de sa motivation, ensuite un ensemble de tests afin d'évaluer les risques initiaux de la personne face à l'activité et enfin l'encadrement du patient (médecin et section sport santé) assure le suivi tout au long de l'activité.

5. MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT ET D'ENCADREMENT

La constitution d'une équipe formée au sport sur ordonnance est indispensable pour assurer un encadrement efficace. Au stade Montois nous avons deux éducateurs référents :

- Une enseignante en Activité Physique Adaptée titulaire d'un master qui a pour rôle de contribuer au développement du sport santé et sport sur ordonnance. Elle est également chargée d'animer les APS en lien avec les clubs sportifs et les collectivités locales. Ainsi que valoriser et promouvoir le dispositif via la mise en réseau des acteurs locaux.
- Un éducateur diplômé d'un BPJEPS Activités Physiques pour Tous afin d'assurer l'accueil des patients, l'animation des séances et le développement du dispositif.

Nos éducateurs s'occupent du suivi des patients via des outils administratifs comme notre fiche de renseignement au moment de l'inscription, notre fiche de motivation lors de l'accueil initial et notre fiche de suivi tout au long du parcours de santé.

Cela nous permet de coordonner l'ensemble des activités et des patients que nous accueillons.

6. CHOIX DES ACTIVITÉS ADAPTÉES AUX PATHOLOGIES

La structuration omnisports nous permet d'offrir un panel varié d'activités à nos adhérents en ALD : Marche nordique, randonnée cycliste, Taï chi chuan, gymnastique aquatique, gym santé, Canoé Kayak & stand up paddle, Badminton, tennis de table, renforcement musculaire, arts martiaux.

7. MISE EN PLACE D'UN PLANNING AVEC LES ÉDUCATEURS DIPLÔMÉS

La mise en place du planning d'activités s'articule majoritairement autour d'activités en pleine journée. Des créneaux sont tout de même réservés en fin de journée afin de pouvoir accueillir les personnes travaillant en journée.

8. LES BIENFAITS D'UNE APA POUR LE PATIENT

Pratiquer une activité permet non seulement à des patients d'améliorer leur santé en refaisant de l'exercice mais aussi à des personnes non malades mais trop sédentaires, et notamment en surpoids, de se remettre à bouger sous le contrôle de professionnels bien formés.

Ce dispositif a d'autant plus d'avenir que la vie contemporaine limite chaque jour un peu plus les mouvements corporels, que ce soit au niveau des déplacements, du travail ou même des tâches quotidiennes.

9. RETOUR DES PATIENTS VERS LE PRESCRIPTEUR

Le suivi des patients dans leur activités au sein du club est un élément central pour une action efficace sur leur santé. Pour que les médecins soient intégrés au suivi, nous avons rédigé une fiche de suivi à 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois.

10. FINANCEMENT DU DISPOSITIF

Soutien financier du patient : c'est la cotisation que paye la personne pour pratiquer ses activités sport sur ordonnance. Il est possible d'en pratiquer plusieurs et de changer en cours d'année.

Soutien financier de nos partenaires : ARS, Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes et la SDJES.

Soutien technique de nos partenaires : Le ville de Mont de Marsan, le centre hospitalier de Mont de Marsan, l'Ordre National des Médecins et l'Ecole Supérieur de Design des Landes et l'Assurance Maladie des Landes.

D'autres soutiens sont espérés : Appel aux fondations et aux mutuelles.

« La structuration omnisports nous permet d'offrir un panel varié d'activités à nos adhérents en ALD»

Quels sont les éléments importants pour poursuivre votre développement dans ce domaine ?

L'élément majeur pour assurer le développement et la survie de ce dispositif concerne l'aide financière pérenne par les instances régionales et départementales et/ou par les mutuelles.

Nous avons également créé en janvier 2016 un comité de suivi au sein de la CPAM de Mont de Marsan qui est composé de 6 représentants du Stade Montois Omnisports et de représentants de différentes structures partenaires : Conseil Régional, Conseil Départemental, Agglomération du Marsan, Mairie de Mont de Marsan, CDOS, Professions Sports, DRAJES, DDCSPP, ARS Région, ARS Département, CPAM, MSA, Hôpital, un médecin généraliste, un médecin spécialiste, un patient.

Cela nous permet de rester en lien avec les acteurs qui nous soutiennent et de nous développer dans la continuité des politiques territoriales.

Avez-vous rencontré des difficultés dans la mise en place de ce projet dans un club qui est omnisports ?

Aucune difficulté ont été rencontrées lors de la mise en place de ce projet, bien au contraire. Notre réseau de sportifs a été un facilitateur pour la mise en place du projet puisque nous nous sommes appuyés sur des personnes qui ont pratiqués ou qui sont toujours adhérents au club pour tisser certains liens très précieux pour le projet.

Au contraire, avez-vous eu des facilités à lancer l'action par le caractère omnisports de votre club ?

Le fait d'être constitué en club omnisports nous permettait d'utiliser les infrastructures (salles de sports, piscine) mise gratuitement à disposition de nos sections par la ville de Mont de Marsan pour réaliser en journée nos séances.

La présence d'éducateurs salariés diplômés dans ces différentes sections nous garantissait un démarrage rapide. Le but étant de pérenniser et stabiliser leur emploi en augmentant leur temps d'activité salariée.

Les actions d'accompagnement de la F.F. Clubs Omnisports

La F.F.Clubs Omnisports est convaincue que la structure omnisports présente un support adapté à une pratique sportive de prévention comme une pratique thérapeutique avec des sections identifiées multisports santé qui accueillent les différents profils de public en proposant des activités adaptées pour chacun. Le caractère omnisports du club permet d'assurer des passerelles aux pratiquant.e.s vers des activités de diverses natures.

Dans la continuité de l'accompagnement que nous offrons aux dirigeants omnisports, nous avons étoffé nos actions sport santé pour avoir aujourd'hui un panel complet d'actions qui permet aux clubs adhérents de développer leurs projets.

LA FORMATION

Depuis 2017, la fédération propose le dispositif **1000 CLUBS POUR LE SPORT ET LA SANTÉ** qui est composé d'une offre de formation permettant aux clubs omnisports d'être autonomes sur la construction d'un projet sport sur ordonnance.

Formation Prévention des maladies chroniques par l'activité physique & sportive : cette formation est destinée à répondre au besoin de formation des éducateurs sportifs dans les clubs omnisports souhaitant commencer ou développer leur projet sport santé. Le décret d'application du 30 décembre 2016 précise les conditions de dispensation d'une activité physique prescrite par un médecin. Ainsi la formation des éducateurs sportifs est obligatoire pour pouvoir organiser des créneaux d'activités santé sur prescription. Face à cela, nous avons proposé une formation gratuite, de 56h sur 3 mois, en e-learning. Si l'apprenant valide son parcours nous lui délivrons une certification fédérale reconnue par le CNOSF, le ministère chargé des Sports et le ministère des Solidarités et de la Santé conformément à l'arrêté du 08 novembre 2018.

Cette formation représente une bonne entrée pour appréhender l'aspect pratique du sport santé. Elle est donc également intéressante pour les dirigeants qui souhaitent avoir un aperçu des compétences nécessaires aux éducateurs sportifs pour assurer l'encadrement des activités santé ainsi que les éléments à mettre en place au sein du club pour développer ces activités (créneaux, matériel, gestion de l'accueil…).

Formation référent sport-santé territorial : cette seconde formation est destinée aux éducateurs, agents de développement et dirigeants qui souhaitent développer le projet sport santé de leur club au niveau local. Notre objectif est de pouvoir former des personnes qui seront référentes du projet afin de pouvoir le faire grandir en nouant des partenariats, en travaillant en réseaux avec les acteurs du médical, paramédical ainsi que les collectivités et les acteurs privées du territoire.

Objectif à 2024

Depuis 2017, la fédération a formé près de 420 éducateurs sport santé répartis sur 110 clubs omnisports.

L'objectif à 2024 est de poursuivre nos actions de formations afin d'arriver à 600 éducateurs formés répartis dans 230 clubs.

Le nombre d'éducateurs doit être suffisant dans chaque club afin de proposer un projet multi-activités.

Plus d'informations :
sportsante@ffco.org

COMMISSION SPORT SANTÉ

La FFCO a également mis en place une commission sport santé qui vise à rassembler l'expérience des clubs déjà engagés sur un projet sport santé d'envergure.

L'objectif est de pouvoir échanger, mutualiser et réfléchir collectivement sur les bonnes pratiques et les actions nécessaires à la construction, au développement et à la pérennisation d'un projet sport santé et sport sur ordonnance. De nombreux sujets sont évoqués en fonction des ordres du jour: l'organisation interne, la recherche de financement, les difficultés rencontrées, la formation des encadrants. Nous nous efforçons de consulter et partager avec les clubs qui ont une véritable expérience terrain afin de rendre nos actions cohérentes avec la réalité.

WEBINAIRES OU RÉUNIONS D'INFORMATIONS EN RÉGION

Tout comme pour la commission sport santé nous intervenons également dans les territoires, sur demande ou de manière spontanée afin de venir directement à la rencontre des clubs. Nous présentons la fédération, nos services et notre expérience puis nous échangeons sur les spécificités des territoires. En effet, l'articulation de sport en France nous permet de nous appuyer sur des actions existantes et de les adapter à de nouveaux territoires. Les retours sur le rôle des différents acteurs territoriaux sont un des points importants afin de pouvoir être pertinent dans nos interventions auprès des clubs et les interventions que nous réalisons nous servent également à avoir ces informations.

Ces réunions d'informations, qu'elles soient en webinaire ou en présentiel, sont des moments d'échanges privilégiés qui apportent énormément à la FFCO comme aux clubs présents.

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

La FFCO, comme pour les autres services, propose un accompagnement individuel pour les structures qui en font la demande. Nous accompagnons et conseillons les clubs adhérents à conceptualiser, construire et développer leur projet sport santé et sport sur ordonnance.

SERVICES CIVIQUES

La FFCO dispose d'un agrément qui nous permet de mettre à disposition un certain nombre de jeunes en mission de Service Civique.

Ces missions de service civique peuvent être orientées sur la thématique santé puisque le référentiel des missions contient une partie sur la promotion de la santé par le sport.

Quelques exemples de missions : préparation préliminaire d'un projet, recherche d'informations, animations d'ateliers de sensibilisation, création d'une campagne de promotion sport santé…

Les Maisons Sport Santé

Christèle GAUTIER
Cheffe du bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport du Ministère chargé des Sports

La reconnaissance des Maisons Sport-Santé (MSS) est une mesure phare de la Stratégie nationale sport-santé. Son déploiement répond à l'objectif présidentiel de reconnaissance de 500 MSS sur l'ensemble du territoire national d'ici au terme de l'année 2022. Afin de donner l'opportunité à tout public d'accéder au sport à des fins de santé et de réduire les comportements sédentaires, différents types de structures concourent à l'identification d'une offre de pratiques et au renforcement du maillage sur l'ensemble du territoire national.

Les Maisons Sport-Santé participent activement à la coordination et à la mise en réseau des différents acteurs de la santé, du sport et de l'activité physique adaptée(APA) tout au long du programme sport-santé personnalisé et en proximité. Par son rôle d'interface du sport-santé au niveau local, la MSS constitue aussi un véritable espace de mise en réseau et d'observation de la dispensation d'APS/APA à des fins de santé au service de l'écosystème territorial. Elle réunit les conditions pour favoriser la lutte contre la sédentarité et la pratique régulière d'APS/APA.

De gauche à droite, P.BETIL - Président de la FASA (49), C.HOUSSIN-SALVETAT - Maire d'Avrillé (49), C.GAUTIER - Cheffe du bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport du Ministère et F.ESCOBAR - Vice président de la F.F Clubs Omnisports en septembre 2021.

Le but des MSS est d'informer, d'accueillir, d'orienter toutes les personnes qui souhaitent pratiquer, développer une APS à des fins de santé, de bien-être et ce, quel que soit leur âge, leur santé et leur fragilité, et de permettre à chacun de pratiquer une APS.

> « La MSS constitue aussi un véritable espace de mise en réseau et d'observation de la dispensation d'APS/APA à des fins de santé au service de l'écosystème territorial. »

Ce lieu d'observation de la dispensation de l'APS/APA doit participer à l'amélioration de la connaissance en exploitant les données nécessaires à l'évaluation de l'impact de ces pratiques.

Suite aux appels à projets 2019 et 2020, 285 Maisons Sport-santé sont identifiées sur l'ensemble du territoire national. Certaines fédérations sportives sont engagées dans le déploiement du programme MSS, soit en portant et coordonnant une MSS, soit en étant un partenaire vers lequel la MSS oriente les personnes pour une pratique d'APA ou d'APS adaptée aux besoins de chacun dans une logique de proximité.

Le programme Maisons Sport-Santé est une réelle opportunité pour le mouvement sportif de renforcer son intervention vers les besoins croissant des Français et en s'ouvrant au monde de la Santé. Les fédérations ont un rôle majeur à jouer pour accompagner leurs structures dans cette trajectoire et notamment celles qui ont le souhait soit de répondre aux appels à projet MSS, soit de contribuer au maillage territorial « Sport-Santé ». Les fédérations sportives peuvent au travers de leurs clubs et structures affiliées, être identifiées par les Maisons Sport-Santé reconnues sur le territoire national comme des partenaires des lieux pratiques d'APA. L'orientation vers les acteurs locaux compétents du sport est une des missions obligatoires des Maisons Sport-Santé. Les clubs et structures affiliées des fédérations sportives sont ainsi des acteurs clés des Maisons Sport-Santé.

La Stratégie Nationale Sport-Santé 2019-2024 précise que « Les fédérations sportives, fortes de leur maillage territorial conséquent, sont amenées dans ce cadre à tenir rôle clef, en diversifiant leurs pratiques et en offrant des activités à visée de santé et de bien-être non compétitives. Le développement de Maisons Sport-Santé identifiées de manière équilibrée permettra alors localement de recenser l'offre et de la communiquer mais surtout d'orienter les personnes en fonction de leurs envies, de leurs besoins et de leurs capacités vers le dispositif de proximité le plus adapté ».

L'engagement sur ce programme et plus largement sur les évènements sport-santé à venir présente pour les fédérations sportives plusieurs intérêts:

- Diversifier et ouvrir leurs activités en explorant de nouvelles pistes sectorielles et adapter leurs offres de pratique aux besoins de chacun;
- Adapter leur modèle d'intervention en répondant aux besoins sociétaux d'aujourd'hui et de demain;
- Toucher un public plus large, permettant d'augmenter le nombre d'adhérents/ licenciés.

« Suite aux appels à projets 2019 et 2020, 285 Maisons Sport-santé sont identifiées sur l'ensemble du territoire national. »

Séance de sport-santé à la VGA Saint-Maur (94)

Les Maisons Sport Santé

Bachir HADDOUCHE
Maire-adjoint en charge des sports
Villeneuve-la-Garenne (92)

Le développement du sport sur ordonnance représente-t-il pour la collectivité une volonté de développement ? Quels intérêts et impacts y voyez-vous pour vos concitoyens ?

Le sport santé est incontournable aujourd'hui, nous sommes conscients des bienfaits et nous souhaitons vivement accompagner notre club omnisports dans sa mise en place et son développement.

La notion de sport santé vise à atteindre plusieurs objectifs, il permet le bien être physique, psychologique et l'inclusion sociale de tous les publics. La prise en compte de la personne dans sa globalité et ses difficultés physiques est une spécificité unique, nous sommes là dans une pratique préventive et curative.

Nous veillons particulièrement à la réduction des inégalités sociales par la pratique sportive et nos orientations stratégiques sportives passent par la notion de sport santé.

> « Il va donner l'opportunité aux futurs usagers d'être pris en charge par des professionnels du sport »

Quels intérêts voyez-vous à ce que ce soit directement le club omnisports qui se charge du développement du sport sur ordonnance ?

Il va donner l'opportunité aux futurs usagers d'être pris en charge par des professionnels du sport et aussi par le dispositif Sport Santé 92 de la caisse primaire d'assurance maladie des Hauts-de-Seine. Dispositif dont l'AVG bénéfice depuis plusieurs années maintenant. Cette double prise en charge va ouvrir aux personnes fragilisées ou atteintes de maladies chroniques une nouvelle opportunité au sein de notre commune.

La F.F Clubs Omnisports présente au rassemblement des MSS !

Dans le cadre du déploiement gouvernemental des 500 Maisons Sport Santé sur le territoire national, la Fédération Française des Clubs Omnisports a répondu au 2ème regroupement des MSS issues des premiers appels à projet les 6 et 7 juillet 2021 à Vichy et notamment avec nos clubs adhérents labellisés.

Pour rappel les maisons sport santé sont : *« des espaces qui s'adressent aux personnes qui ont pris conscience de la nécessité de pratiquer une activité physique et/ou sportive, mais également à celles dont l'état de santé justifie la pratique d'une activité physique adaptée. Dans une logique d'accès à une pratique d'activité physique et/ou sportive pour tous, ces espaces, au-delà de la réponse qu'ils apportent, déploient des actions qui permettent d'aller au-devant de la population et de l'amener à une telle pratique (logique de proactivité). »* (appel à projet MSS 2019)

Lieu d'échanges et de restitutions, ce regroupement au sein du CREPS de Bellerive sur Allier a permis de faire un point sur les premières avancées en termes de sport santé permettant d'établir avec l'ONAPS, une étude factuelle des vertus de la pratique sportive sur la santé de nos concitoyens et d'influer les politiques publiques vers l'horizon, Paris 2024.

A l'aube du 3ème appel à projet MSS et en cohérence avec le dispositif national, la commission nationale Sport Santé F.F. Clubs Omnisports continuera de promouvoir et d'aider ses clubs au développement du Sport Santé.

En quoi le club omnisports a été facilitant dans la mise en œuvre du projet de maison sports santé ?

Notre club omnisports, l'AVG de Villeneuve la Garenne a obtenu avec brio le label sport santé. En qualité de maire-adjoint aux sports , je tiens particulièrement à féliciter tous les acteurs du club qui ont travaillé avec rigueur pour obtenir le label maison sport santé. Les éducateurs ont été formés via le dispositif 1000 clubs pour la santé de la FFCO, les dirigeants ont saisi le sport sur ordonnance comme axe de développement du club. C'est une démarche réfléchie de la part du club en concertation avec la ville qui met à disposition les installations sportives et des moyens pour répondre à cette ambition.

Avez-vous eu à ce jour des retours des habitants ou des professionnels du milieu médical et para médical sur la maison sports santé à l'AVG ?

La MSS a obtenu son label en mars 2021, les premiers bénéficiaires souhaitent déjà continuer leur parcours. C'est un signe extrêmement encourageant. Il y a une véritable dynamique et celle-ci va s'amplifier. La natation Santé, l'Aqua maternité, le shiatsu bien-être, les différentes gym santé sont des activités qui rencontreront leur public très rapidement. La sortie de la crise sanitaire sera également un formidable levier.

Le label permet une reconnaissance de la part des professionnels de santé, nous allons pouvoir élargir notre réseau.

Quelles seraient pour vous les prochaines étapes à franchir pour développer plus encore le sport sur ordonnance ?

Dans notre ville, le contrat Local de Santé (CLS) est actuellement en co-construction avec tous les acteurs du territoire. la MSS sera un maillon fort de la chaine de santé. Mon souhait est que les habitants se saisissent de cette opportunité et que rapidement ils se rendent à la MSS comme on va chez un praticien.

La collectivité a-t-elle des projets en ce sens avec le club omnisports ?

A moyen terme, le projet est d'ouvrir un lieux unique pour cette maison sport santé dans laquelle les bénéficiaires pourront se retrouver, rencontrer des professionnels du sport et de la santé, pratiquer une activité sur ordonnance ou de bien-être physique ou psychologique. C'est un projet ambitieux pour l'avenir mais ne dit -on pas "Un esprit saint dans un corps saint".

« C'est une démarche réfléchie de la part du club en concertation avec la ville qui met à disposition les installations sportives et des moyens pour répondre à cette ambition. »

AVG OMNISPORTS

Toutes les informations sur le club : **https://www.avg-sport.co/**

L' ASM en mouvement

SANTE BIEN-ÊTRE VITALITÉ

Le 15 septembre 2021, l'Association Sportive Montferrandaise (63) dévoile son projet "L' ASM en mouvement". Un projet associatif qui repose sur 3 piliers dont le premier est le sport santé.

Le Pôle Santé Bien-être Vitalité de l'ASM Omnisports est un des 3 Pôles d'excellence du club créé en 2010 pour promouvoir les bienfaits de l'activité physique régulière sur la santé de chacun.

Un club pionner du sport santé

L'ASM est l'un des pionniers en France de ce que la recherche en santé appelle désormais "littératie physique". Conceptualisé par des scientifiques anglo-saxons,le "sport litteracy" est le plus souvent défini comme "la motivation, la confiance, la compétence physique, le savoir et la compréhension qu'une personne possède et qui lui permettent de valoriser et de prendre en charge son engagement envers l'activité physique tout au long de sa vie.". Perfectionner les outils de cette culture du sport est depuis trois ans la mission du directeur sportif de l'ASM, Freddy MASO. "Nous forgeons cette culture et cette compétence sportive en créant une dynamique vertueuse de plaisir - motivation - progrès chez les jeunes, explique-t-il. Le multisport, partie intégrante du concept de littératie physique, revêt toute son importance dans la notion de plaisir et de libre arbitre de l'enfant. Il choisir par envie et non pas par prédisposition ou sous l'influence de son envirionnement familial et social".

Plaisir et motivation

Pour éduquer les jeunes aux bienfaits du sport tout au long de la vie et préparer les meilleurs à la performance, le club met en oeuvre des principes pédagogiques spécifiques : il veille à maintenir le plaisir et la motivatiion en favorisant une pratique non spécialisée de différentes activités dans la section Multisports ; mais aussi en intégrant de plus en plus fréquemment des activités différenciées dans les sections.

Cette démarche s'adapte également aux stades de développement biologique indépendamment de son âge chronologique, ce qui maintient l'intérêt des enfants nés en fin d'année et élargit le vivier des futurs sportifs d'élite, un gage de performance durable. Mais le club a également développé depuis plusieurs années une offre de sport loisir pour les actifs, avec ASM Sport-santé. Elle se décline au sein des entreprises avec le programme Vitalité, élaboré et encadré par des coachs et entraineurs du club, et qui rencontre un succès croissant. Les employeurs sont en effet de plus en plus convaincus que le bien-être des salariés contribue à la performance de leur entreprise.

Et demain ?

- Promouvoir la notion de performance durable via le modèle omnisport / multisport
- Développer fortement ASM Vitalité, cette "start-up" associative, qui propose aujourd'hui une offre quasi unique à destination des entreprises
- Faire de la Maison Sport-Santé de l'ASM une référence en matière d'accès à l'activité physique pour les publics les plus éloignés de la pratique du sport
- Devenir un contributeur actif du développement de la F.F. Clubs Omnisports

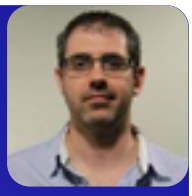

Julien FINAUD, *Responsable du pôle Sport-Santé / Vitalité*

Quel est l'objectif d'une offre de sport-santé destinée aux salariés ?

La crise sanitaire et les confinements ont montré que de nombreux actifs sont en souffrance, physique comme psychologique. Les entreprises étaient déjà de plus en plus soucieuses de leur image de marque employeur, de leur capacité à assurer une bonne qualité de vie au travail. Le sport-santé répond à ces besoins et devrait être de plus en plus identifié comme un facteur déterminant de bien-être au travail. D'autre part, cette crise de la Covid a accéléré la prise de conscience des ravages de la sédentarité et de l'inactivité physique. On ne pourra plus faire - ou plutôt ne rien faire - comme avant.

L'ASM reconnue Maison Sport-Santé

Le 22 mars dernier, les ministères de la Santé et du Sport ont accordé à l'ASM la reconnaissance Maison Sport-Santé.

L'ensemble du texte est extrait du document **"L'ASM EN MOUVEMENT"** *présenté le 15 septembre 2021. Toutes les informations sont à retouver sur le site : https://www.asm-omnisports.com/sante-bien-etre-vitalite/pole-sante-bien-etre-vitalite/?*

Le colloque Sport Santé - 21 OCTOBRE 2021

La FFCO a impulsé le développement d'un comité régional pour l'Occitanie. Dès le départ cette région a montré une certaine appétence pour le sport santé. Plusieurs clubs étaient déjà profondément engagés dans le domaine et plusieurs autres émettaient un souhait de commencer des projets sport santé ou sport sur ordonnance. Fort de cet engouement le Comité Régional (appuyé par la FFCO) a décidé de s'associer au Toulouse Université Club pour organiser un colloque sur le thème du sport sur ordonnance.

« La réflexion sur la place des activités physiques et sportives dans le traitement d'affections de longues durées. »

L'organisation du Colloque avec un club d'expérience tel que le TUC donnera un bel élan à toute la région pour développer les projets avec les clubs et ainsi tisser un véritable maillage territorial. Cela démontre également l'implication permanente de la FFCO dans le développement du sport santé pour tous.

Ce colloque proposera une série de 3 conférences qui pousseront à la réflexion sur la place des activités physiques et sportives dans le traitement d'affections de longues durées.

Ces 3 conférences se dérouleront sous forme d'échanges entre 3 acteurs du sport sur ordonnance : un chercheur, un professionnel de santé et un club omnisports qui porte un projet sport sur ordonnance avec la pathologie concernée. Ils auront 20 minutes pour présenter leurs travaux puis il y aura 15 minutes de questions/réponses avec le public sur le sujet abordé.Nous avons retenu 3 ALD assez courantes et dont la prise en charge devient un véritable enjeu de société :

- La dépression
- La maladie de Parkinson
- Le cancer

Il est à noter que ces 3 maladies sont sur la liste ALD30 de l'assurance maladie. Le décret du sport sur ordonnance (Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016) permet aux personnes atteintes d'une ALD (affection longue durée) de se faire prescrire du sport dans le cadre de leur thérapie.

SPORT colloque 2021 SANTE

PROGRAMME DU COLLOQUE
Jeudi 21 octobre 2021

9h00 - 9h30 : Ouverture de la conférence

9h30 – 10h00 : Propos introductifs sur le sport santé en France

10h - 10h15 : Pause

10h15 – 11h30 : Conférence 1
Dépression : Le sport peut-il être une solution pour le patient atteint de trouble dépressif modéré ?

11h30 – 13h :
Conférence 2
Parkinson : Le sport a-t-il une incidence sur le bien-être et la qualité de vie du patient ?

13h – 14h30 : Repas

14h30 – 15h15 : La FFCO et le TUC au service du sport santé

15h15 – 17h00 :
Conférence 3
Cancer : La place du sport dans l'après cancer

20h30 – 00h00 : Repas de gala au grand marché MIN de Toulouse – Ecole de la seconde chance de Thierry Marx

Le sport santé : une réponse à la crise du covid-19 ?

L'activité physique est un comportement qui a un effet protecteur à l'égard de différentes maladies chroniques et qui est associé à de nombreux paramètres de santé importants. La sédentarité, quant à elle, est un facteur de risque de maladies chroniques.

Depuis mars 2020 nous connaissons une crise sanitaire importante autour du COVID-19. Entre confinements successifs, changements de comportement et risques liés au virus ce sont de nouveaux enjeux pour la santé qui se sont révélés.

En effet, selon Santé Public France, lors du premier confinement la moitié de la population n'a pas atteint les recommandations d'au moins 30 minutes d'activité physique par jour et un tiers a déclaré un niveau de sédentarité élevé, passant plus de 7 heures par jour en position assise. En comparant à leurs pratiques d'avant le confinement, 47% des répondants ont déclaré avoir diminué leur activité physique et 61% avoir augmenté leur temps quotidien passé assis.

Nous nous heurtons donc à plusieurs effets.

Les plus sportifs d'entre nous ont vécu une période de désentrainement parallèlement à une augmentation de leur sédentarité. Cela peut se traduire par une perte de la masse musculaire, une prise de poids générale, une baisse des capacités cardio-pulmonaires…

Ces changements de comportements si soudain ont souvent des effets extrêmement délétères. Au-delà de la condition physique des sportifs c'est aussi une baisse de la condition physique de la population générale qui s'est installée. Le problème est que la sédentarité est porteuse de comorbidité qui est un élément aggravant pour les personnes atteintes de covid-19.

Une étude menée par le British Journal of Sports Medicine publiée en février 2021 concluait : "s'engager dans une activité physique régulière car c'est peut-être l'action la plus importante que les individus peuvent accomplir pour prévenir des formes sévères de Covid-19 et ses complications. ».

Si les clubs omnisports ont subi la crise avec une certaine baisse du nombre d'adhérents, il faut désormais les remettre au centre du débat, prendre conscience du rôle immense qu'ils peuvent avoir et mener une véritable politique de développement et de généralisation du sport sur ordonnance de concert avec le milieu médical.

Actualités

FOCUS : Retour sur les JOP TOKYO 2020
Vie fédérale
Échos de clubs
Nouvelles des comités
Portrait de club : ASRUC

JOP TOKYO 2020

LES JEUX DU MONDE : Géopolitique de la flamme Olympique

Le dernier ouvrage que Jean-Pierre Augustin, spécialiste de la géopolitique sportive, vient de publier, renouvelle la géopolitique de l'Olympisme. La F.F. Clubs Omnisports lui a posé quatre questions.

En quoi, votre ouvrage sur la géopolitique de la flamme olympique renouvelle-t-il vraiment les nombreux écrits sur le sujet ?

En se démarquant des ouvrages de célébration sur l'Olympisme, mais aussi de ceux en présentant une critique systématique, l'ambition de ce livre est de proposer une approche critique du phénomène en rappelant les données de l'Histoire, en analysant les éléments récents de gouvernance du CIO, en dévoilant les fondements de la productivité sportive depuis les années 2000 et en soulignant les défis du Mouvement au XXIe siècle. Mais il souligne aussi que la flamme olympique et les JO restent le seul événement rassemblant toutes les nations d'un monde toujours à la recherche de mythologie contemporaine et d'utopies porteuses de valeurs. En ce sens, l'Olympisme mérite une attention particulière.

Face à ces valeurs, vous évoquez l'illusionnisme olympique, que voulez-vous dire ?

L'Olympisme reste l'héritier d'un siècle d'impérialisme occidental et révèle encore la puissance des nations établies, mais l'évolution récente des nations participantes et des résultats montrent une progression qui laisse une place aux pays dominés. L'ouvrage insiste sur les défis qui restent à relever pour améliorer encore cet état de fait.

Dans le livre « Paris 2024 » publié par la fédération et auquel vous avez contribué, Gérard Perreau-Bezouille parle de nécessaires JO 3.0, Qu'en pensez-vous ?

La remarque était prémonitoire, les JO doivent s'adapter aux mutations numériques et ceux de Tokyo 2021 sont les premiers qui s'organisent sans public, mais avec une diffusion numérique jamais inégalée. Le site olympique est devenu un immense studio d'enregistrement qui ouvre la voie aux JO du XXIe siècle.

En quoi les JO de Tokyo posent-ils la question des JO 2024 à Paris ?

Quel que soit l'évolution de la pandémie, les JO de Paris seront ceux d'un nouveau siècle. Ils se veulent les Jeux les plus sobres avec 95% d'installations déjà existantes, les plus sociaux avec l'embauche de jeunes avec des clauses d'insertion et les moins éphémères avec l'ambition de « changer l'image et la vie du pays ». Reste bien sûr à transformer l'essai !

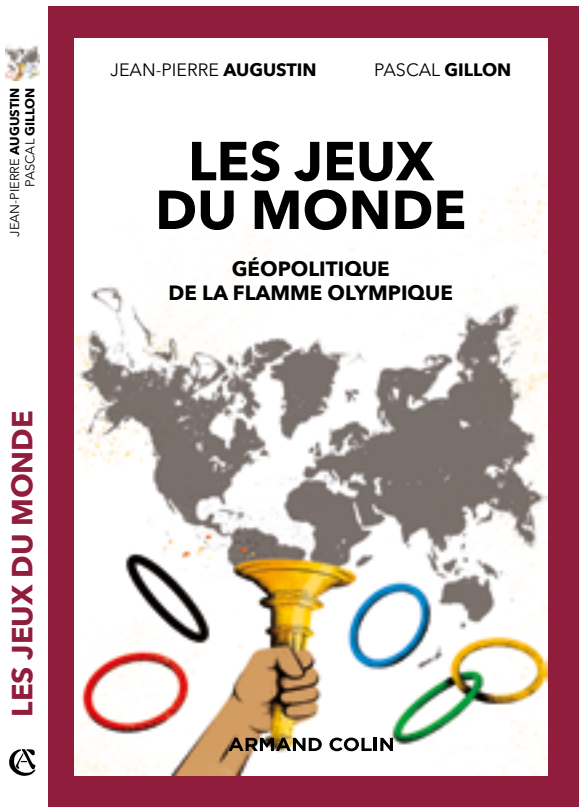

» Nouvel ouvrage de Jean-Pierre Augustin, Les Jeux du Monde - Géopolitique de la flamme Olympique

L'ouvrage Paris 2024 : D'autres regards sur les jeux est toujours disponible sur : https://www.ffco.org/paris-2024-dautres-regards-sur-les-jeux/

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES CLUBS OMNISPORTS

QUELQUES RESULTATS ...

Clarisse ABEGNENOU

Judo // Red Star Club de Champigny (94)

Après sa défaite en 2016, Clarisse ABEGNENOU a pris sa revanche en remportant la médaille d'or (- de 63kg). Coup double, elle remporte également l'or avec l'équipe mixte. Preuve d'excellence, le Red Star Club compte d'autres médailles comme celle d'Amandine Buchard.

Claire BOVE

Aviron // AS Mantaise (78)

La Mantaise de 23 ans a remporté avec Laura Tarantola la médaille d'argent aux Jeux Olympiques en finale du deux de couple poids légers d'aviron. Les deux jeunes femmes ont obtenu la première médaille de l'aviron français féminin depuis 1996.

Romain CANNONE

Escrime // VGA Saint-Maur (94)

Romain Cannone a été sacré champion olympique à la surprise générale en escrime. L'épéiste français a sorti les meilleurs au monde de la discipline, lui qui était seulement 47e mondial au début des Jeux. Une fierté pour son club : la VGA Saint-Maur !

Ugo DIDIER

Natation // Jeunesse Sportive Cugnalaise Omnisports (31)

Pour ses premiers Jeux Paralympiques, Ugo DIDIER a éblouit par ses performances. A tout juste 19 ans, il remporte deux médailles : l'argent sur le 400m NL S9 et le bronze sur le 200m 4Nages S9. Un beau palmarès paralympique qui débute !

Marie PATOUILLET

Cyclisme // US Créteil (94)

Marie PATOUILLET a permis une belle entrée en matière pour l'Equipe de France en remportant la première médaille paralympique. Récemment arrivée au cyclisme, elle obtient donc la médaille de bronze en poursuite C5.

Plus d'une soixantaine d'athlètes issus de l'omnisports !

Les clubs omnisports étaient bien représentés lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020. Au-delà des quelques athlètes présentés au-dessus, plus d'une soixantaine participait aux Jeux ! Une preuve de la qualité de l'accompagnement des clubs dans le quotidien des athlètes de Haut-Niveau. Félicitations au SCO Sainte-Marguerite, au Toulouse Université Club, au Racing Multi Athlon, à l'ACBB Boulogne-Billancourt, à l'AVG Omnisports, au SCO Omnisports, à l'US Ivry, à l'AS Mantaise, à l'US Créteil, au SAM Mérignac, au Paris Université Club et à l'ensemble des clubs omnisports qui participent au soutien des athlètes de Haut-Niveau !

SALON DE L'OMNISPORTS 2021 :
Croiser les solutions pour le sport de demain

Après une première édition tranformée en distanciel, le Salon de l'Omnisports revient pour sa deuxième édition en présentiel, **le 15/16 Octobre 2021 à Saint-Avertin (2021).**

Depuis quelques années, nous travaillons autour de journées d'études, de groupes de travail, de mutualisation des bonnes pratiques entre clubs, entre instances, etc. De ce travail commencé est né la volonté encore plus forte de rassembler autour d'un évènement unique, majeur : le premier salon consacré à l'omnisports.

Bien sûr, il y a déjà le besoin de se rencontrer, de travailler ensemble pour que nos clubs fassent encore mieux ce qu'ils font déjà bien : continuer à proposer une réponse organisée et solidaire, grâce aux sections disciplinaires en lien avec les fédérations délégataires, dans un cadre adapté au territoire et à ses potentiels. Mais l'irruption de nouveaux besoins, de nouvelles aspirations, de nouveaux modes de vie… imposent aussi au sport institutionnalisé de prendre en compte de nouveaux acteurs, aux clubs d'innover pour rester en phase avec leurs territoires, aux collectivités de proposer des nouveaux équipements, de nouvelles formes d'animation. Là aussi, il y a urgence à réfléchir ensemble, à expérimenter pour être en phase et le champ d'action, s'il est récent, ouvre des possibilités nouvelles à l'omnisports en tant que tel. Nos responsabilités sont redoublées.

> « Nous cherchons, par les différents temps forts que nous mettons en oeuvre, à faciliter les rencontres d'en bas, à mettre en relations les artisans avec des chercheurs, à les confronter aux solutions de partenaires, en bref à faire réseau(x). »

Il est grand temps aussi de croiser ces objectifs avec des ambitions plus globales, sociétales : responsabilité sociale et environnementale, égalité femmes-hommes, favoriser un vivre ensemble dans une vision plus globale… Vous l'avez compris, la volonté de notre fédération n'est pas d'imposer un « bon modèle » qui aurait été validé « en haut ». C'est tout le contraire : nous cherchons, par les différents temps forts que nous mettons en oeuvre, à faciliter les rencontres d'en bas, à mettre en relations les artisans avec des chercheurs, à les confronter aux solutions de partenaires, en bref à faire réseau(x), à animer une, des communauté(s).

Le Salon de l'Omnisports répond donc à cette démarche de partage, de mutualisation que la fédération met au coeur de son projet fédéral pour cette prochaine olympiade. Forte de 600 clubs les plus divers et rassemblant 750 000 sportifs, notre fédération a l'ambition de permettre à ses clubs mais, plus largement, à tout ce qui bouge dans l'omnisports de se retrouver, d'échanger, de débattre et, ainsi, d'avancer ensemble.

Comme une "deuxième" première édition, le salon revient en cette année 2021 et nous remercions d'ores et déjà le soutien de la Ville de Saint-Avertin qui nous permet de revenir.

Gérard PERREAU-BEZOUILLE

PROGRAMME

Vendredi 15 Octobre 2021

9h00 : Ouverture du village
9h30 : Ouverture du salon

10H15 - 12H15 :
« LA REPRISE POST COVID »

12h15 : Déjeuner dans le village partenaire

14h00 - 15h30 : 3 Ateliers en parallèle
Atelier 1 : Diversification des formes et de la nature de la pratique
Atelier 2 : Création et animation des espaces de proximité
Atelier 3 : Communication et Evènementiel sportif

Pause

16h00 - 17h30 : 3 ateliers en parallèle
Atelier 1 : Développer et animer ses partenariats
Atelier 2 : Littératie physique : le sport tout au long de la vie
Atelier 3 : E-Sport

18h00 : Cocktail dinatoire

Samedi 16 Octobre 2021

09h30 : Ouverture du village

10H00 – 12H30 :
« POLITIQUES SPORTIVES ET RÉPONSES DES CLUBS »

12h30 : Déjeuner buffet dans le village partenaire

14H30 – 16H30 :
« LA DIGITALISATION DES CLUBS »

17h00 : Cocktail de clôture dans le village

INSCRIPTION

ÉLECTIONS AU CNOSF

Porter la parole de nos dirigeants

La FF Clubs Omnisports, dans sa volonté de porter la parole de nos dirigeants associatifs et de fédérer ses clubs, a opté pour une totale transparence sur les élections au CNOSF.

Comme nous l'avions décidé lors de l'Assemblée Générale, nous nous sommes entretenus avec chaque candidat, nous avons dressé ce tableau, posé des questions, illustré et défendu ce « sport près de chez nous » que nous avons à cœur et son organisation en clubs omnisports, dans leurs diversités ; nous avons écouté les propositions ; nous avons participé à des ateliers, à des échanges… Des comptes rendus réguliers ont été effectués.

Après avoir réalisé ces échanges, contribué pour porter le discours omnisports et transmis un certain nombre d'éléments aux dirigeants des clubs adhérents, il est apparu opportun aux membres du bureau national réunis le 3 juin dernier de consulter les clubs omnisports, pour décider démocratiquement de la personne pour laquelle Gérard Perreau-Bezouille, président de la FFCO, a voté lors de l'AG du mardi 29 juin prochain.

Cette démarche a permis de représenter la voix de l'omnisports au plus proche des clubs lors de l'élection de la présidence du CNOSF.

Brigitte Henriques, nouvelle présidente du CNOSF

Mardi 29 juin 2021, l'Assemblée générale du CNOSF a donc élu Brigitte Henriques à la présidence du Comité National Olympique et Sportif Français. Brigitte Henriques a recueilli 57,87% des voix à l'issue du premier tour de l'élection à laquelle prenaient part Emmanuelle Bonnet-Oulaldj, Thierry Rey et Patrice Martin, également candidats.

« Je serai la porte-parole de tous les sports, de toutes les fédérations, de tous les membres du CNOSF, dans leur grande diversité et richesse. »

Brigitte Henriques, présidente du CNOSF

Nous félicitons Mme Henriques pour son succès et lui souhaitons une réussite pour son parcours à la tête du CNOSF. Nous serons donc disponibles pour contribuer, pour travailler aux réformes nécessaires, auprès de Mme Henriques et de son équipe constituée et dans laquelle les opposants d'un temps –nous n'en doutons pas– prendront place.

NOUVEAU SIÈGE DE LA FÉDÉRATION !

Comme annoncé lors de nos deux dernières assemblées générales, la F.F. Clubs Omnisports devient propriétaire de ses nouveaux locaux. En mai, la fédération a déménagé officiellement pour de nouvelles aventures à Vanves (800m de nos anciens locaux).

Depuis quelques semaines, les salariés s'adaptent dans leur nouvel espace de travail qui est en cohérence avec la montée en puissance de la fédération depuis quelques années.

Pour vos futurs envois postaux, veuillez donc prendre en note notre nouvelle adresse postale : 53 RUE RAYMOND MARCHERON 92170 VANVES

L'URBAN SPORT TOUR REVIENT !

Après une année compliquée pour l'organisation d'évènement sportif, l'URBAN SPORT TOUR a repris en fin d'année sportive avec quelques premières étapes.

L'édition 2021 perdure jusque novembre avec plusieurs étapes en Île-de-France, Pays-de-Loire, Nouvelle-Aquitaine ou bien en région PACA.

Toujours dans l'objectif de rassembler, de partager, de porter les évènements locaux des clubs, le dispositif tend à se renouveler. Après le départ de Pierre-Frédéric LE CARRER, en fin d'alternance, vous pourrez vous orienter vers Pierre FRANCOIS pour l'organisation des nouvelles étapes.

LICENCE OMNISPORTS LOISIRS

Pour qui ?

– Les adhérent.e.s non licencié.e.s (pratique non fédérée, etc.)

– Les pratiquant.e.s de sections transversales (multisports, sport santé, etc.)

Ne remplace pas les licences des autres fédérations
Ne donne pas accès à des compétitions

ASSURANCE

CONTRÔLE MEDICAL

FFCO AVANTAGES

CONTRÔLE D'HONORABILITE

NEWSLETTER

FACULTATIVE

VOLONTAIRE

Pour quoi ?

La licence omnisports loisirs répond à une demande accrue des clubs et au contexte évoluant de la pratique sportive. Elle permet aux associations d'intégrer les pratiques non fédérées, les sections et actions transversales... Son tarif est au plus juste afin de ne pas ajouter un coût trop important pour les clubs.

Comment ?

DOKEOP

La fédération s'associe à Dokeop pour la vérification des fichiers (certificat médical, questionnaire de santé, autorisation parentale, assurances...). L'adhérent peut être contacté afin d'apporter les documents nécessaires. Dokeop s'assure du respect du RGPD et de la confidentialité.

4,80 €

PASS SPORT

l'adhérent bénéficiaire de l'ARS peut bénéficier du Pass'sport

Quelles avantages pour mon club/ma section ?

Plus de poids pour le club

La licence restant pour beaucoup d'institutions la référence pour mesurer le "poids" d'un club, la licence omnisports loisirs vous permet de renforcer votre positionnement à moindre coût. Dans certains cas, le nombre de licences est pris en compte lors de l'attribution de subventions par les collectivités, les départements, etc.

Accès aux dispositifs

La licence donne également accès aux dispositifs nationaux des politiques publiques (PASS'Sport, Sport Santé, Omnisports pour elles, Violences dans le sport, etc.)

Newsletters & services

Pour les licenciés, il sera possible d'obtenir les différentes newsletters de la fédération pour être informé des avancées et projets que la F.F. Clubs Omnisports porte. Dans ce cadre, il y aura aussi un accès direct au service **FFCO-Avantages.**

Faciliter les démarches

Le partenariat réalisé avec Dokeop permet la facilitation administrative de l'adhésion pour les clubs. Sécurisé par la plateforme, les documents et renseignements de l'adhérent seront stockés et vérifiés.

Intégrer la dynamique omnisports

Prendre une licence omnisports loisirs est aussi une manière d'intégrer un peu plus la dynamique omnisports qui met en avant la transversalité, la mutualisation, le partage. C'est aussi une passerelle vers le Mouvement Sportif et vers la pratique multisports.

Échos de clubs

*omni*SPORTS est votre journal.

N'hésitez pas à nous communiquer (j.marescaux@ffco.org)
les informations de vos clubs
afin que nous puissions les relayer ici.

72 - STADE LAVALLOIS OMNISPORTS

Les Stages Multi-Activités au Stade Lavallois Omnisports

Ils ont été créés, il y a une quinzaine d'années dans le but de faire découvrir les différentes activités que propose le Stade Lavallois Omnisports. Progressivement, nous y avons adjoint d'autres activités : le golf, la voile, l'escalade… qui ne sont pas pratiquées au sein du club afin de les rendre plus attractifs. Celles-ci sont encadrées par nos éducateurs sportifs diplômés. Mais aussi par des éducateurs extérieurs pour les disciplines spécifiques.

Aujourd'hui, nous avons augmenté le nombre de stages multi-activités :

- 1 semaine durant l'ensemble des vacances scolaires sauf à Noël,
- Durant l'été, 2 semaines début juillet et 2 autres semaines fin août.

Les stages sont ouverts aux adhérents de nos sections, mais également à tous les jeunes qui souhaitent pratiquer des activités sportives durant leurs vacances.

Au-delà, des activités proposées, il faut savoir que nos jeunes sportifs profitent tous les jours d'un repas chaud préparer par un traiteur local, ainsi qu'un goûter en fin de journée.

06- SÉCURITÉ SOCIALE SPORTIVE

Une journée sport santé pour les jeunes

Pouvez-vous nous décrire votre association la Sécurité Sociale Sportive ?
Nous sommes une association multi-sports avec des sections: Bowling, Football, Nautisme, Running, Tennis, VTT, Yoga, qui accueille les adultes sur différents lieux de la ville de Nice. Nous n'avions pas de jeunes inscrits à l'association mais notre projet associatif est de rendre accessible le sport aux enfants. Nous participons depuis quelques années déjà au plateau sportif des moulins avec l'association Prévention l'Education Sport.

Comment vous est venu l'idée d'une journée sport santé ?
Nous avons lancé cette idée de la journée sport santé suite à la situation sanitaire et du manque d'activité des enfants, sans trop se poser de question d'organisation. En demandant le dispositif de l'Urban Sport Tour, de la Fédération Française des Clubs Omnisports qui a une expérience sur l'organisation de ce type d'événement, et une aide logistique de la marie de Nice.

Quel était l'objectif cette journée ?
Notre but était de permettre aux jeunes de découvrir d'autres activités sportives que le football et de leur proposer de s'informer sur les bonnes pratique sur la santé. De permettre aux jeunes qui ne sont pas sportif ou dans un club de foot, de découvrir des activités leur permettant d'être mis en valeur, par des capacités techniques qu'ils ne connaissaient pas, car le sport n'était pas accessible dans le quartier. Ainsi nous avons regroupé sur un seul lieu au stade le stadium aux pieds du quartier, le ping-pong, le tir à l'arc, le tennis ballon, le golf, le street hockey, le disque golf, le basket, le waffle-ball, ainsi chacun était capable de trouver un sport avec lequel il avait des facilités, tout en en utilisant du matériel permettant d'éviter les accidents et la plupart du temps des balles trouées en plastique.

Travaillant à la CPAM et ayant déjà participé sur des actions avec le service prévention santé, vous avons coordonné nos connaissances, pour informer: sur les bénéfices du sport sur la santé, donner des informations sur l'alimentation et sur les différents rendez-vous du dispositif M'tes dents. Nous avons eu quelques difficultés pour la communication auprès des centres de loisirs, trop de retard de notre côté, nous nous sommes donc orienté, vers une communication ciblée sur le public du quartier. Je remercie donc tous les relais qui ont permis d'informer les habitants du quartiers de cette journée.

Pensez vous renouveler cette journée l'année prochaine ?
Comme je l'ai indiqué à la CPAM des Alpes-Maritimes cette première journée est sûrement le début d'un circuit sport santé, à travers les différents quartiers de la ville de Nice et des centres de loisir.

Comment avez vous financé cette journée ?
Pour cette première journée, il était important pour nous de rester concentré sur la préparation et ne pas regarder trop pour le moment les finances. Nous avons seulement proposé cette action à l'Agence Nationale du Sport par la Fédération Française des Clubs Omnisports. Nous savons que nous pouvons être accompagné par le fond de participation des habitants, la mairie etc... mais c'était trop tôt! Nous voulions concentrer nos forces pour réussir cette première journée. Et cela a été une réussite avec une quarantaine de participants, je remercie donc nos animateurs Raphaël, Estelle et Gregory ainsi que M. Giaume, adjoint aux sport de la ville de Nice pour sa venue sur notre manifestation et ses conseils pour le futur.

91- AMICALE SPORTIVE D'EVRY

Visite de la Ministre des Sports à l'AS Evry

Depuis presque 5 ans, l'Amicale Sportive d'Evry met en place des stages aquatiques durant chaque vacances sportives… mais ils ont été mis à mal avec la COVID-19 impactant le nombre de stages prévus ainsi que le nombre d'enfants inscrits au dispositif.

Face aux noyades de plus en plus nombreuses, le club décide, été 2020, d'inclure le dispositif « j'apprends à nager » mis en place par le ministère des sports, sous forme de stages de 5 jours complets. Les jeunes de 8-12 ans doivent pratiquer 10h de natation par semaine. C'est grâce au soutien du directeur de la piscine Jean Taris et de son équipe éducative que le club a pu mettre en place ce projet.

Le 22 juillet 2021, **l'AS Evry a eu la chance d'accueillir notre ministre déléguée chargée des Sports, Roxana Maracineanu**. Cette rencontre a permis au club de présenter l'ensemble des actions qu'il mène sur le territoire. Notre Ministre des sports a également été à l'écoute des enfants, n'hésitant pas à donner des conseils aux plus jeunes. Enfin, le club a pu échanger avec la Ministre sur son projet sport santé/bien-être qui sera mis en place dès la rentrée 2022.

Cet été, en plus des 8 stages aquatiques, le club propose des stages de 10h en escalade, kick boxing, kayak, etc. ainsi que des journées sportives à thème (baseball, badminton, course d'orientation, bien-être, randonnée, découverte du territoire, tennis, accrobranche, multisports, gym et sport en famille).

38 - RHODIA CLUB OMNISPORTS

Les stages Loïc Lafont !

Au cours des vacances scolaire, la 26ème édition des stages Loïc Lafont s'est déroulé au Rhodia Club Omnisports.

Au programme : activités multisports, découverte d'activités fun et beaucoup de rigolades !

4 semaines de stage avec des thèmes choisis :

- Semaine 1 : Sports collectifs
- Semaine 2 : Sporter / Bouger
- Semaine 3 : Naturo Sport
- Semaine 4 : Jeux Olympiques

92 - UNION SPORTIVE METROPOLITAINE DES TRANSPORTS

L'US Métro, ambassadrice de l'Olympisme

Le club omnisports de l'US Métro est pleinement engagé dans la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

À ce titre le club répond depuis des années aux appels de du Ministère en organisant des journées sportives marquantes pour les jeunes écoliers. La semaine Olympique et Paralympique de février annulée à cause de la COVID, les efforts se sont donc concentrés sur le 23 juin 2021 date de la journée éponyme.

Une journée à la croix de Berny à Antony

Cet événement a regroupé plus de 200 élèves venant des différentes écoles jouxtant nos équipements sportifs de la croix de Berny. Venant majoritairement des classes de CM2, les élèves des écoles Pasquier, Rabats, Buisson, Blanguer, La Fontaine et Noyer Dorer ont ainsi pu se tester sur une dizaine d'activités physiques et sportives présentes ou non lors des JO et encadrés par des salariés ou bénévoles de notre association.

Au programme : Initiation au hockey sur gazon, au BMX, au tir à la carabine, au tir à l'arc et à l'athlétisme (lancer, saut, course) pour les activités présentes aux JO. Découverte d'activités émergentes comme l'ultimate, le football américain et la danse. Sensibilisation aux pratiques handisports à travers un parcours réalisé à l'aveugle à l'aide d'un guide et pratiques adaptés avec le basket fauteuil. Enfin et pour être complet lors de cette journée, 2 ateliers d'échanges étaient également organisés. L'un organisé par la FFCO sur la prévention des violences infantiles, et un temps d'échange avec 2 athlètes de hauts niveaux que sont Pierre DUPRAT (judo) et Kévin DOURBECKER (tennis de table handisport).

Une matinée à Paris

L'US Métro est officiellement membre de la première promotion des clubs Paracueillant de la capitale. Ce label est la consécration de notre engagement et des actions menées en direction des publics en situation en de handicap. Cet engagement se matérialise par une ouverture croissante de nos activités à tous les publics.

Ainsi, nous souhaitions organiser un événement célébrant le Paralympisme, cassant les codes et les plafonds de verre, libérant la parole et répondant aux nombreuses questions de nos écoliers. C'est à Althéa Gibson, gymnase situé tout près de Bercy et refuge de nos sections escrime, judo et pôle sport de contact que le rendez-vous fut pris avec l'école élémentaire toute proche. Deux classes de CM2, divisé en groupe de six élèves se sont ainsi relayés sur les ateliers mis en place par notre partenaire ODAAS spécialisé dans les contenus sportifs autour du handicap.

Au programme : Judo en cécité, tir à l'arc en fauteuil, danse en cécité, basketball fauteuil, parcours en cécité et initiation au braille.

A noter que tous les intervenants de notre partenaire sont en situation de handicap facilitant ainsi les échanges autour de la pratique sportive adaptée ou plus généralement aux interrogations sur le monde du handicap. Enormément de temps de dialogue et d'échanges ont ainsi été crée autour des différents ateliers. Nous remercions chaleureusement tous les éducateurs, bénévoles et salariés impliqués dans l'organisation de ces événements qui font rayonner notre club.

Plus d'informations : https://us-metro.org/

92- ATHLÉTIC CLUB BOULOGNE-BILLANCOURT

Le mag de l'ACBB

Depuis plusieurs années, l'Athlétic Club Boulogne-Billancourt publie un magazine trimestriel consacré aux informations, aux résultats, aux actualités du club. Une belle initiative pour faire rayonner le club !

Dans son dernier numéro, un dossier olympique et paralympique avec les 8 sélectionnés de l'ACBB qui ont tenté de décrocher une 33e médaille olympique; Sport et santé car le sport se pratique aussi sur ordonnance; Reprise du sport et des compétitions, comme un retour à la vie; Sur les traces d'Olivia Piana, la fille de l'eau; la section tennis de table avec Ping sans frontières; Laurence Malençon, triathlète et romancière… Et toute l'actualité sportive de l'ACBB.

Vous pouvez découvrir leur mag en ligne sur leur site internet.

Plus d'informations : http://www.acbb.fr/lemag/

Nouvelles des comités

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Les assemblées générales

Le 15 juin 2021, le Comité régional Bourgogne Franche Comté a réalisé à distance son assemblée générale élective. C'est donc par écrans interposés que la présidente, Valérie Masse, a pu échanger avec l'équipe et l'ensemble des clubs omnisports de la région afin de valoriser les actions réalisées mais aussi et surtout établir de nouveaux projets. L'accompagnement des clubs, la mutualisation des achats, l'achat de matériels de communication restent des piliers du comité.

C'est lors de ce temps d'échange que les assemblées générales électives des comités départementaux de l'Yonne et de la Nièvre ont par la même occasion été réalisées. Il a été de nouveau établi la volonté de représenter l'omnisports vis-à-vis des instances publiques et du mouvement sportif.

La rentrée 2021 est attendue avec impatience afin de proposer des projets novateurs et adaptés aux territoires.

Réunion avec les clubs

La fédération s'est déplacée dans l'Yonne (89) le 12 juillet dernier pour participer à la rencontre entre les clubs omnisports d'Auxerre et les élus municipaux en charge des sports.

La journée, organisée par le Comité Régional, a réuni 8 clubs omnisports de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois ainsi que des représentants de la commune et de l'agglomération. Ce temps d'échange était l'opportunité pour les clubs de mettre leurs actions en lien avec les orientations politiques des élus des collectivités.

PAYS DE LA LOIRE

Parcours Accompagnement des Jeunes

Du 7 au 11 juin dernier, 7 jeunes ligériens se sont retrouvés dans les locaux de la Jeune France de Cholet afin d'assister au premier « Séjour Booster » organisé par le comité régional. Ce séjour est la première étape du parcours qui doit les emmener vers le BAFA puis un Service Civique s'ils le souhaitent.

Durant la semaine, les jeunes ont participé à diverses activités en lien avec le métier d'animateur et d'éducateur sportif :

- Organisation d'un défi et d'une animation.
- Temps d'observation de séances d'animation en centre de loisirs et d'entraînements.
- Temps de préparation aux entretiens d'embauches, organisé par l'association « Cap Savoir ».
- Différents temps de présentation des métiers et des diplômes de l'animation et du sport.
- Une cérémonie de fin avec la remise d'une « Attestation de Recommandation ».

La première étape étant bouclée, 5 d'entre eux se sont maintenant tournés vers la formation BAFA financés en totalité par la FFCO. Un des jeunes souhaite plutôt se tourner directement vers un CQP Animateurs Loisirs et Sportif qu'il devrait démarrer en alternance en décembre.

Quoi qu'il en soit, le comité va poursuivre son accompagnement avec l'objectif leur intégration dans l'emploi du secteur de l'animation et/ou du sport.

Ce premier séjour s'est déroulé sans accros et a été apprécié de tous ses acteurs : des jeunes aux encadrants jusqu'à la Jeune France. Ces retours nous poussent à organiser d'autres sessions, l'ambition du comité étant de réaliser ce Parcours au moins une fois par an.

Annuaire des Partenaires Institutionnels

Afin de mieux visualiser les différents appels à projets provenant des acteurs du territoire, le comité a mis en place un document qui récapitule les acteurs territoriaux avec, à chaque fois, les différents appels à projets qu'ils mettent en place dans leurs domaines de compétences.

Vous retrouverez donc sur cet annuaire les appels à projets et les différentes subventions répartis par territoire et par thématiques avec les contacts qui sont liés.

Cet outil sera régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution des appels à projets et sera mis à votre disponibilité en tant que document ressources sur le site.

Présentation des clubs

Depuis le début de l'année 2021, le comité présente ses clubs adhérents sur sa page Facebook et sur le site internet. Publiés (presque) tous les vendredis depuis le 8 janvier, ces articles rencontrent un certains succès les réseaux.

L'objectif est de permettre aux adhérents d'avoir une visibilité régionale ainsi qu'un support de communication qui pourra être réutiliser s'il le souhaite. Cela permet également au comité de maintenir le lien avec ses adhérents au-delà des problématiques habituelles.

A ce jour, ce sont 24 des 31 clubs de la région qui ont eu l'occasion de mettre en avant leur association, leur histoire, leurs événements et les différentes activités qui composent le club.

Vous pouvez retrouver ces écrits sur le site internet de la fédération dans l'onglet « Actualités Pays de la Loire ».

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Comité AURA à la rencontre des clubs

Dans l'optique de poursuivre le développement et de créer un maximum de dynamisme sur le territoire AURA, Thomas CYPRIEN, président du comité, Bastien AUCOURT, chargé de projet au comité et Ségolène GRAICHI, chargée de développement des territoires à la fédération sont allés à la rencontre des clubs omnisports de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Plusieurs clubs de l'ouest de la région ont accueilli cette équipe au sein de leurs locaux, afin d'échanger sur la Fédération Française des Clubs Omnisports, ses services mais aussi sur les actions que chaque club mène sur leur territoire respectif.

Ce sont en tout 5 clubs qui nous ont reçu : La Cantalienne, l'Association Sports Loisirs et Jeunesse, l'US Issoire, l'Arc-en-ciel d'Unieux et le club de Boxe Américaine d'Annonay. Nous profitons de cet article pour les remercier une nouvelle fois de leur accueil.

Cette toute nouvelle équipe au Comité Régional des Clubs Omnisports AURA, pleine d'énergie, compte se rapprocher et représenter au mieux l'omnisports de la région auprès de la fédération. C'est pourquoi, une nouvelle vague de rencontres est prévue dès la rentrée en Septembre 2021 afin de toujours mieux comprendre les problématiques territoriales existantes.

Des nouveaux locaux

Le Comité Régional des Clubs Omnisport Auvergne-Rhône-Alpes (CRCO AURA) a la chance de bientôt disposer de nouveaux locaux. En effet, au cœur des « Jardins du LOU », une Maison Régionale des Sports et de l'Olympisme a vu le jour. En son sein, une multitude de bureaux pour différentes organisations sportives de la région dont le CRCO AURA.

Cette Maison Régionale des Sports sera pilotée et gérée par différents organismes dont le Comité Régional Olympique et Sportif AURA, la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que la cellule « haut-niveau » du CREPS.

Ces nouveaux locaux présentent plusieurs avantages pour le CRCO : un bureau pour accueillir une personne du comité à temps plein, des espaces de rangement pour stocker l'ensemble du matériel en possession du comité mais également des salles de réunions qu'il suffit de réserver et qui seront très utiles lors des rassemblements du bureau du CRCO par exemple. Aussi la présence de multiples organisations sportives au sein du même établissement est une richesse pour le comité afin d'échanger à propos des différentes pratiques.

L'installation officielle a eu lieu le 23 Août. L'ensemble du bureau du CRCO a hâte de découvrir cet espace au sein d'un quartier de Gerland en plein développement.

NOUVELLE-AQUITAINE

La reprise des clubs omnisports de la Nouvelle-Aquitaine

Les clubs aquitains sont prêts pour la rentrée et ont souhaité communiquer leur volonté de recevoir le public en septembre. Grâce au partage des vidéos des clubs, aux idées de chacun et au soutien de la fédération pour le montage vidéo, le comité Nouvelle-Aquitaine a le plaisir de vous présenter une vidéo de reprise.

Vous pouvez retrouver cette vidéo, initiative commune de l'ensemble des clubs sur YouTube : **https://youtu.be/m_XE0OGk6g0**

Colloque Omnisports pour Elles !

La F.F. Clubs Omnisports, avec la collaboration du Comité Régional de Nouvelle-Aquitaine, du Stade Poitevin et du Poitiers Etudiants Club, organise une conférence sur le sujet des femmes dirigeantes dans le sport. Cette action a pour but de mettre en avant toutes les femmes qui s'investissent et qui osent prendre des responsabilités pour arriver à s'imposer et diriger dans le sport.

Durant ce colloque, plusieurs femmes témoigneront de leur expérience, de leur parcours, des situations, opportunités, actions qui les ont conduites à prendre des responsabilités au sein du milieu sportif. Cet événement a pour but de sensibiliser mais aussi de lancer le débat et les échanges. C'est pourquoi divers temps seront consacrés aux participants pour qu'ils puissent prendre la parole et poser leurs questions.

HAUTS-DE-SEINE

Renouvellement du dispositif des « Mardis du CRIB » pour la saison 2021-2022

La FFCO 92 a renforcé sa collaboration avec le CDOS 92 pour organiser des rendez-vous les 3èmes mardis de chaque mois à destination dirigeants associatifs alto-séquanais. Ces formations gratuites ont pour objectif de permettre aux dirigeants bénévoles de compléter leurs connaissances en gestion des associations. Pour la première fois cette saison, les formations seront organisées dans différentes villes des Hauts-de-Seine et seront retransmises en direct sous forme de visioconférence.

L'accompagnement des associations face aux incertitudes de la reprise des activités

Les actions d'accompagnement du Comité se sont poursuivies durant l'été. En effet, le lancement de différents dispositifs d'aide aux associations ainsi que la mise en place du Pass Sanitaire ont été sources de nombreuses interrogations.

ESSONNE

Match pour l'Emploi

Le 24 juin 2021, la F.F. Clubs Omnisports de l'Essonne a participé à la quatrième édition de l'événement "Match Pour l'Emploi" organisé par la Mission Intercommunale Vers l'Emploi de Corbeil-Essonnes.

Le principe ? Sur le terrain, des équipes constituées de recruteurs et demandeurs d'emploi s'affrontent lors d'un tournoi de football. Sur le banc, d'autres représentants des structures se mettent dans la peau d'un sélectionneur pour repérer leurs futurs talents. Les demandeurs d'emploi sont jugés sur leur comportement, leur motivation et leurs aptitudes sur le terrain.

Après le tournoi de football, la journée s'est poursuivie par une remise de prix en présence notamment de Bruno Piriou maire de la ville de Corbeil-Essonnes et Moughit El Moutaouakil boxeur professionnel ; puis par des entretiens de 10 minutes, sans C.V., entre les jeunes et les recruteurs.

La F.F.C.O. 91 a profité de cet événement pour présenter le dispositif "Parcours d'Accompagnement des Jeunes" aux participants ainsi qu'aux structures spécialisées dans l'insertion socioprofessionnelle.

Notre Comité remercie la MIVE de Corbeil-Essonnes pour son invitation et toute son équipe pour son accueil chaleureux.

Retour sur la participation à la journée santé de la MIVE

Jeudi 08 juillet dernier, la F.F. Clubs Omnisports de l'Essonne a participé à la journée Santé organisée par la Mission Intercommunale Vers l'Emploi de Corbeil-Essonnes (91).

Au programme, des ateliers sur :

- La thématique dentaire par la CPAM ;
- La nutrition, l'alimentation et le sommeil par l'IPC ;
- La sexualité, les IST et la contraception par le Centre Départemental de Prévention Santé ;
- Les addictions et la prévention au tabagisme par le centre municipal de santé.

La FFCO Essonne a de son côté animé un atelier sur la forme physique avec des tests de souplesse, de force, d'endurance et d'équilibre permettant d'établir le profil de forme des participants.

Cette journée, qui a mobilisé plus de 100 jeunes, a permis de les sensibiliser sur l'importance de la santé dans leur parcours personnel et professionnel.

Nous remercions encore la MIVE de Corbeil-Essonnes pour son invitation ainsi que tous les jeunes présents pour leur participation active.

Fernand ESCOBA, vice-président de la federation, president de la FFCO 91 en dialogue avec un jeune dans le cadre de l'Urban Sport Tour.

Association Sportive Rouen Université Club

L'ASRUC, Association Sportive Rouen Université Club, le club omnisports de Mont-Saint-Aignan a le plaisir d'accueillir les sportifs de tous âges au sein de 16 sections sportives pour un total de plus de 2500 adhérents.

Créé en 1953, l'association est porteur de nombreux projets en réponse aux besoins et aux attentes de son territoire. Bien qu'historiquement le club porte la dénomination "université", il est ouvert à tous, et tout le monde, étudiant ou non, peut y adhérer pour pratiquer. L'ASRUC est une association à but non lucratif, reconnue d'intérêt général, qui répond à la loi 1901.

Deux projets majeurs du club sont mis en lumière dans leur gestion omnisports : l'ASRUC SANTÉ et l'ASRUC FORMATION.

L'ASRUC SANTÉ

L'ASRUC Santé, créée en 2018, est une section de l'Association Sportive Rouen Université Club (ASRUC), premier club omnisports normand à disposer d'une section sport santé.

L'ASRUC Santé dispense des activités physiques adaptées (APA) dans un cadre omnisports. Séances individuelles ou collectives, activités dynamiques ou plus douces, chaque nouvel adhérent est orienté sur un programme complet personnalisé en fonction de ses besoins, de ses goûts et de ses objectifs de santé.

À travers un suivi individualisé, les éducateurs proposent des contenus adaptés à chacun quel que soit les capacités de la personne et son niveau de pratique.

Chaque nouvel adhérent a la possibilité de réaliser un bilan des capacités fonctionnelles et physiques après son premier entretien avec notre coordonnateur. Celui-ci nous permet d'évaluer la personne dans sa globalité, d'échanger, de définir des objectifs à court, moyen ou long terme et de l'orienter le plus justement possible vers un programme qui lui conviendra.

Chacune des séances réalisées au sein de l'ASRUC santé est individualisée et adaptée selon les besoins des adhérents. Il existe deux formats de séances au sein de l'ASRUC santé :

- Les séances collectives, en groupe de 8 personnes maximum pour un éducateur. Elles sont dynamiques, sources de bonne humeur, d'échange et vecteur de lien social.

- Les séances individuelles, en 1 pour 1 avec l'éducateur APA. Elles sont individualisées, elles permettent un travail progressif et précis en fonction des objectifs propres de l'adhérent.

Les séances sont réalisées par nos éducateurs diplômés en activités physiques adaptées à la santé (APAS). L'ASRUC santé travaille en collaboration avec un diététicien-nutritionniste et une sophrologue pour l'optimisation de la prise en charge de nos adhérents.

L'ASRUC FORMATION

Pour répondre à un besoin significatif de son territoire, l'ASRUC a développé son propre Centre de Formation. Le CFA ASRUC Formation Normandie situé à Mont-Saint-Aignan, et ses partenaires, proposent des formations dans le champ du sport et de l'animation. Ces formations appelées BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) permettent d'acquérir les compétences spécifiques pour l'exercice des fonctions d'éducateur sportif ou d'animateur loisirs.

- 7 sites de formations répartis sur la Seine-Maritime et l'Eure
- Des diplômes de niveau IV habilités par la DRAJES de Normandie : 4 diplômes d'éducateur sportif et 1 diplôme d'animateur loisirs

5 formations sont alors dispensées par le CFA ASRUC Formation Normandie avec l'accompagnement de 34 formateurs professionnels. Le CFA s'organise autour de plusieurs antennes pédagogiques sur le territoire.

Une antenne pédagogique est basée sur le principe de « délégation » d'une partie de la mise en œuvre de ses formations.

Pour répondre aux besoins spécifiques de qualification dans les champs du sport et de l'animation, les antennes pédagogiques ont été choisies en fonction de leur expérience, de leurs spécificités, de leurs compétences et de leurs ressources.

Les formations sont dispensées par la voie de l'apprentissage. L'apprentissage est un mode de formation par alternance qui permet d'apprendre un métier en associant des périodes de formation pratique en entreprise, association, mairie etc. et des périodes d'enseignements théoriques au sein du CFA avec à la clé un diplôme reconnu !

L'ASRUC Formation est un projet phare du club omnisports. Il démontre les possiblités nombreuses pour les clubs d'animer leur territoire, d'être une partie prenante dans la gestion des enjeux sociétaux. L'organisation omnisports a permis de faciliter la démarche de création de ce centre et permet de développer des formations diverses afin d'accompagner les jeunes vers l'emploi.

Informations juridiques et administratives

Au Journal Officiel
Information des trésoriers
Échos de justice
Questions / réponses
Zoom sur...

Au Journal Officiel

Photo JO

EN BREF - *Dans cette rubrique vous pourrez retrouver tous les textes légaux, réglementaires ou conventionnels susceptibles d'intéresser les associations sportives dans leur gestion quotidienne.*

EXTENSION DU PASS SANITAIRE DANS LES ASSOCIATIONS

La loi n°2021-1040 du 5 août 2021, portant extension du pass sanitaire a été promulguée vendredi 6 août 2021. Elle élargit le périmètre d'application du pass sanitaire mis en place par le décret n°2021-955 du 19 juillet 2021 selon les conditions ci-après.

Le pass sanitaire est un dispositif de contrôle mis en place dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19. Il vise à certifier que la personne qui le présente n'est pas porteuse du virus.

Lire la suite : https://www.ffco.org/precisions-sur-lapplication-du-pass-sanitaire-dans-les-associations/

CONGÉ PATERNITÉ : LES NOUVELLES MODALITÉS SONT FIXÉES

La loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la Sécurité sociale pour l'année 2021 prévoyait l'allongement du congé paternité pour les enfants nés à compter du 1er juillet 2021 ou nés avant mais dont la naissance était supposée intervenir à partir de cette date. Le congé, indemnisé par la Sécurité sociale, est ainsi passé de 11 à 25 jours calendaires. Quatre jours devront être pris à la naissance, le reste pourra être pris plus tard et être fractionné.

Un décret n° 2021-574 du 10 mai 2021précise les modalités de mise en œuvre de cette mesure.

Comme indiqué précédemment, quatre jours du congé de paternité et d'accueil de l'enfant devront être pris directement à la suite du congé naissance de 3 jours. Quant au solde, 21 jours (ou 28 jours en cas de naissance multiple), il devra être pris dans les 6 mois suivant la naissance. Cette partie, non obligatoire, du congé pourra être fractionnée en deux périodes d'une durée minimale de cinq jours chacune.

Lire la suite : https://www.ffco.org/conge-paternite-les-nouvelles-modalites-sont-fixees/

LANCEMENT DU PASS'SPORT : LES DERNIERS DÉTAILS RELATIFS À L'APPLICATION DU DISPOSITIF

Le 19 mai dernier, le Président de la République a officiellement présenté le Pass'Sport, annoncé comme un important dispositif de soutien aux acteurs du secteur sportif pour la rentrée.

Cette aide est destinée à relancer la prise de licence auprès des associations sportives mais également à faciliter l'accès au sport aux jeunes les plus défavorisés.

Pour rappel cette aide est destinée aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :

- L'allocation de rentrée scolaire ;
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- L'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

L'aide pourra être renouvelée en 2022, et sera cumulable avec les diverses aides proposées par les collectivités territoriales pour adhérer à un club.

Lire l'article : https://www.ffco.org/rentree-2021-vers-la-mise-en-place-du-passsport/

Infos des trésoriers

NOUVELLE AIDE AU PAIEMENT DES COTISATIONS POUR LES STRUCTURES LES PLUS AFFECTÉES PAR LA CRISE SANITAIRE

La loi de finances rectificative (LFR) pour 2021 crée un nouveau dispositif d'aide au paiement des cotisations URSSAF, applicable en juin, juillet et août aux structures les plus touchées par la crise sanitaire et accompagne la reprise d'activité.

Ce dispositif permet aux structures de moins de 250 salariés ETP qui relèvent des secteurs S1 et S1 bis (c'est le cas des associations sportives) dès lors qu'elles étaient éligibles aux exonérations de charges patronales et à l'aide au paiement prévues pour mars, avril et mai 2021 de bénéficier d'une nouvelle aide au paiement des cotisations sociales.

Lire la suite : https://www.ffco.org/nouvelle-aide-au-paiement-des-cotisations-pour-les-structures-les-plus-affectees-par-la-crise-sanitaire/

PROLONGATION DE L'AIDE À L'EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

L'aide à l'embauche des travailleurs handicapés devait initialement être versée pour les contrats conclus jusqu'au 28 février 2021 mais une première prolongation du dispositif a été prévue par décret n° 2021-198 du 23 février 2021 (repoussant la date limite au 30 juin 2021).

A présent, le décret n° 2021-864 du 30 juin 2021 prolonge cette aide jusqu'au 31 décembre 2021.

Pour rappel, l'aide à l'embauche des travailleurs handicapés concerne les employeurs du secteur privé (du secteur marchand ou non marchand).

Lire la suite : https://www.ffco.org/prolongation-de-laide-a-lembauche-des-travailleurs-handicapes/

RENFORCEMENT DU CONTRÔLE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DES DONS

La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République prévoit plusieurs mesures visant à renforcer le contrôle des organismes bénéficiant de dons relevant du régime fiscal du mécénat.

Pour rappel, toute association régulièrement déclarée peut, sans autorisation spéciale recevoir des dons manuels.

Cette loi, en son article 19 a créé de nouvelles obligations déclaratives concernant les dons perçus par les associations. Elle prévoit ainsi que les organismes délivrant des reçus fiscaux à leurs donateurs doivent désormais déclarer annuellement le montant global des dons perçus, ainsi que le nombre de reçus délivrés. Les associations sportives recevant des dons sont donc soumises à cette nouvelle obligation.

Lire la suite :https://www.ffco.org/renforcement-du-controle-des-organismes-beneficiaires-des-dons/

SOUTIEN DE L'EMPLOI DES JEUNES #1 JEUNE 1 SOLUTION

Dans le cadre du plan "#1 jeune 1 solution" de France Relance et dans l'objectif de faciliter leur entrée dans le monde professionnel, 2500 jeunes seront orientés d'ici 2022 vers des emplois dans le monde du sport.

Les associations sportives peuvent ainsi bénéficier d'une aide, aux conditions suivantes :

- les nouveaux emplois pluriannuels France Relance seront contractualisés sur une durée de deux ans ;
- le plafond de l'aide pluriannuelle est de 10 000€ par an et par emploi (pour un emploi à plein temps et pour une année complète) ;
- ces emplois doivent être strictement réservés à des jeunes de moins de 30 ans (en CDD ou en CDI) à la signature du contrat de travail, prioritairement issus de territoires carencés.

Lire la suite : http://www.ffco.org/la-prime-macron-reconduite-en-2021-sous-conditions/

Échos de justice

LE DÉLAI DE RECOURS CONTRE UN AVIS D'INAPTITUDE MÉDICALE COURT À COMPTER DE LA NOTIFICATION DE L'AVIS

Par une décision du 2 juin dernier, la chambre sociale de la Cour de cassation est venue préciser le point de départ du délai de 15 jours pour un recours contre un avis d'inaptitude de nature médicale.

Pour rappel, l'inaptitude constatée par le médecin du travail est l'un des motifs justifiant le licenciement. Avant de procéder à ce licenciement, il appartient à l'employeur de proposer au salarié un autre emploi approprié par rapport à ses capacités. Ce n'est qu'en cas d'impossibilité de reclassement justifiée, que le licenciement pourra avoir lieu.

L'article R 4624-45 du Code du travail prévoit la possibilité d'un recours relatif aux avis, propositions, conclusions écrites ou indications du médecin du travail auprès du conseil de prud'hommes statuant en référés « dans un délai de 15 jours à compter de leur notification ».

Lire la suite : http://www.ffco.org/echos-de-justice-le-delai-de-recours-contre-un-avis-dinaptitude-medicale-court-a-compter-de-la-notification-de-lavis/

APPOSITION DU NOM D'UNE MARQUE, MÉCÉNAT OU SPONSORING ?

La Cour administrative d'appel de Lyon le 4 mars 2021, saisie sur renvoi du Conseil d'Etat s'est prononcée sur l'appréciation de la valeur des contreparties commerciales liées à une opération de mécénat.

Pour rappel, le mécénat se définit comme le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. Il se distingue d'une opération de parrainage qui est réalisée à des fins commerciales (cf fiche FFCO n°130)

En l'espèce une entreprise conteste la notification d'un redressement fiscal par l'Urssaf. Celle-ci a versé des sommes à une association ayant pour objet la promotion du sport automobile. Le nom de l'entreprise en question a alors été affiché sur la carrosserie d'une voiture de course et du camion transportant l'équipe et le matériel d'un pilote de rallye durant l'ensemble de la saison.

Le Conseil d'Etat a renvoyé l'affaire devant la cour administrative d'appel en rappelant que l'exposition médiatique qui découle du mécénat ne doit pas être manifestement disproportionnée aux versements effectués au profit de l'association éligible (CE 20/03/2020).

La juridiction a considéré en l'espèce, qu'en l'absence de preuves et d'estimation chiffrée apportées par l'Administration des bénéfices liés à l'exposition médiatique de l'entreprise mécène, la contrepartie est largement inférieure aux sommes versées. Par ailleurs, elle a notamment retenu que les courses ne présentaient qu'un faible public, et que seule la presse spécialisée couvrait les évènements.

Lire la suite : http://www.ffco.org/echo-de-justice-apposition-du-nom-dune-marque-mecenat-ou-sponsoring/

Questions Réponses

EMBAUCHE ET PÉRIODE D'ESSAI

Notre association souhaite embaucher un salarié, quelles sont les démarches de l'employeur ?

Tout d'abord, tout employeur qui envisage d'embaucher un salarié doit le déclarer préalablement. La déclaration préalable à l'embauche permet d'effectuer simultanément 5 formalités liées à l'embauche d'un salarié. La DPAE est obligatoire et doit être effectuée au plus tôt 8 jours avant la date prévisible d'embauche.

Lire la suite : https://www.ffco.org/q-r-embauche-et-periode-dessai/

Notre association souhaite rompre la période d'essai d'un salarié embauché. Cela est-il possible ?

Pendant la période d'essai, chacune des parties dispose, en principe, d'un droit de résiliation discrétionnaire sans avoir ainsi à alléguer des motifs. Aussi, la loi n°2008-596 du 25/06/2008 portant modernisation du marché du travail a institué un délai de prévenance en cas de rupture de la période d'essai, dont la durée varie selon l'auteur de la rupture et selon la durée de l'essai accompli.

Lire la suite : https://www.ffco.org/q-r-embauche-et-periode-dessai/

SALAIRE

Notre association a commis une erreur en versant un surplus de salaire. Comment en obtenir le remboursement ?

L'avance est une somme accordée sur la rémunération d'un travail qui n'est pas encore effectué. L'employeur qui a versé par erreur une somme non due au salarié a le droit de lui demander de la lui rembourser. Cette somme versée peut ainsi être assimilée à une avance sur le salaire.

Le remboursement de l'avance peut prendre la forme d'une retenue sur salaire s'effectuant chaque mois. En effet, il sera prélevé, chaque mois, sur la paie, une somme s'élevant au maximum à 1/10ème de la rémunération soumise à cotisations de sécurité sociale jusqu'à extinction de la dette. En cas de rupture du contrat de travail, pour une cause non imputable à l'association, les sommes restantes dues deviennent immédiatement exigibles.

Lire la suite : https://www.ffco.org/q-r-salaire/

Notre association peut-elle verser une prime à un apprenti ?

Un apprenti est un salarié de l'association. Dans le cadre de son contrat de travail, l'apprenti peut bénéficier de différents avantages et primes. Si les primes sont prévues dans ce contrat de travail, alors l'employeur est obligé de les verser. Si rien n'est prévu, alors les primes sont facultatives et rien ne peut obliger l'employeur à verser une prime : ces primes sont dites « bénévoles ».

Lire la suite : https://www.ffco.org/q-r-salaire/

SOMMES VERSÉES EN FRANCHISE DE COTISATIONS

Peut-on verser des sommes versées en franchise de cotisations aux salariés de notre association ?

La circulaire interministérielle DSS/AAF/A194-n°60 du 28/07/1994 a institué une franchise de cotisation URSSAF applicable aux sommes versées aux sportifs à l'occasion d'une manifestation sportive. Cette somme est limitée à 70% du plafond mensuel de la sécurité sociale (132 € en 2021), dans la limite de 5 manifestations par mois.

Lire la suite : https://www.ffco.org/q-r-sommes-versees-en-franchise-de-cotisations/

Zoom sur...

L' ACTIVITÉ PARTIELLE DE LONGUE DURÉE

Les partenaires sociaux de la branche Sport ont conclu le 04 décembre 2020 un accord permettant la mise en place de l'activité partielle de longue durée dans les structures sportives visées par le texte (essentiellement les structures comptant moins de 50 salariés).

Pour pouvoir être mobilisé, il était nécessaire d'attendre que cet accord de branche soit étendu par la Direction Générale du Travail. L'arrêté du 22 janvier 2021 porte extension de l'accord de branche APLD. Ainsi, les associations sportives peuvent mettre en place ce dispositif en se fondant sur cet accord.

L'OBJECTIF DE L'APLD

L'APLD a vocation à diminuer le temps de travail des salariés, notamment en cas de perte d'adhérents impliquant la suppression de créneaux.

LA MISE EN PLACE DE L'APLD

- Pour une association de moins de 50 salariés ETP :

Les associations comptant moins de 50 salariés équivalent temps plein peuvent mettre en place l'APLD par décision unilatérale de l'employeur (DUE), sans avoir besoin de conclure un accord collectif d'entreprise.

Remarque : la consultation préalable du comité social et économique (CSE) s'il existe dans la structure est obligatoire, de même qu'une information régulière du CSE sur la mise en œuvre du dispositif, tous les trois mois au moins.

- Pour une association de 50 salariés ETP ou plus :

Pour les associations de 50 salariés ETP et plus, la mise en place de l'APLD nécessite la conclusion d'un accord collectif d'entreprise. L'accord de branche peut dans ce cadre servir d'exemple d'accord d'APLD mais la structure est libre de négocier un dispositif propre, dont les modalités et contreparties seraient différentes de ce qui a été prévu dans l'accord de branche.

Remarque : si jamais une structure de 50 salariés équivalent temps plein ou plus est dépourvue de CSE, l'APLD peut être mise en place par DUE.

LE CONTENU DE LA DÉCISION UNILATÉRALE DE L'EMPLOYEUR

Peu importe l'échelle à laquelle il est conclu, le contenu de l'accord a été précisé par le décret n° 2020-926 du 28 juillet 2020. Il doit comporter un préambule présentant un diagnostic sur la situation économique et les perspectives d'activité de l'établissement, de l'entreprise, du groupe ou de la branche.

L'accord doit définir :

1. *La date de début et la durée d'application du dispositif spécifique d'activité partielle*

La date à partir de laquelle est sollicité le bénéfice du dispositif spécifique d'activité partielle au titre d'un accord collectif ou d'un document unilatéral ne peut être antérieure au premier jour du mois civil au cours duquel la demande de validation ou d'homologation est transmise à l'autorité administrative.

Le bénéfice du dispositif est accordé dans la limite de vingt-quatre mois, consécutifs ou non, sur une période de référence de trente-six mois consécutifs.

L'APLD pourra être mise en place jusqu'au 30 juin 2022, date limite pour déposer un accord APLD. Elle pourra donc produire des effets jusqu'au 29 juin 2025.

2. *Les activités et salariés auxquels s'applique ce dispositif*

Il n'est pas nécessaire de désigner nommément les salariés concernés par l'accord ou le document unilatéral de l'employeur. En revanche, les activités et secteurs concernés doivent être identifiés. Un accord ou un document ne faisant référence qu'à un pourcentage de salariés serait contraire à la réglementation.

A l'instar de l'activité partielle de droit commun, la réduction d'activité peut être prévue au niveau de l'association, la section etc.

3. *La réduction maximale de l'horaire de travail en deçà de la durée légale*

Il est à noter qu'en APLD, l'horaire de travail ne peut être réduit de plus de 40% de la durée légale de travail (50% dans certains cas et sur autorisation administrative).

Cette réduction s'apprécie par salarié concerné sur la durée d'application du dispositif prévue par l'accord collectif ou le document unilatéral. En l'absence de stipulation prévoyant la proratisation de la durée du travail des salariés à temps partiel, la réduction de l'horaire s'applique de manière identique aux salariés à temps plein et à temps partiel.

Ainsi, en moyenne sur la durée de recours au dispositif, le temps maximum d'inactivité par semaine par salarié, que le salarié soit à temps plein ou à temps partiel, est égal à 14 heures (40 % de 35 heures).

Toutefois, l'accord APLD peut prévoir une clause prévoyant d'aménager la réduction maximale de l'horaire de travail du salarié à temps partiel au prorata de sa quotité de travail initiale.

4. *Les engagements en matière d'emploi et de formation professionnelle*

Les engagements en matière de maintien de l'emploi portent en principe sur l'intégralité des emplois de l'établissement ou de l'entreprise, sauf si l'accord conclu restreint expressément le champ des emplois « protégés» par la mise en œuvre de l'APLD. Dans ce cas, les salariés n'entrant pas dans le périmètre des engagements pris pourront faire l'objet d'un licenciement pour motif économique sans risque de pénalité financière.

5. *Les modalités d'information des organisations syndicales de salariés signataires et des institutions représentatives du personnel sur la mise en œuvre de l'accord*

Cette information doit avoir lieu au moins tous les trois mois.

Lire la suite : http://www.ffco.org/zoom-sur-lapld/

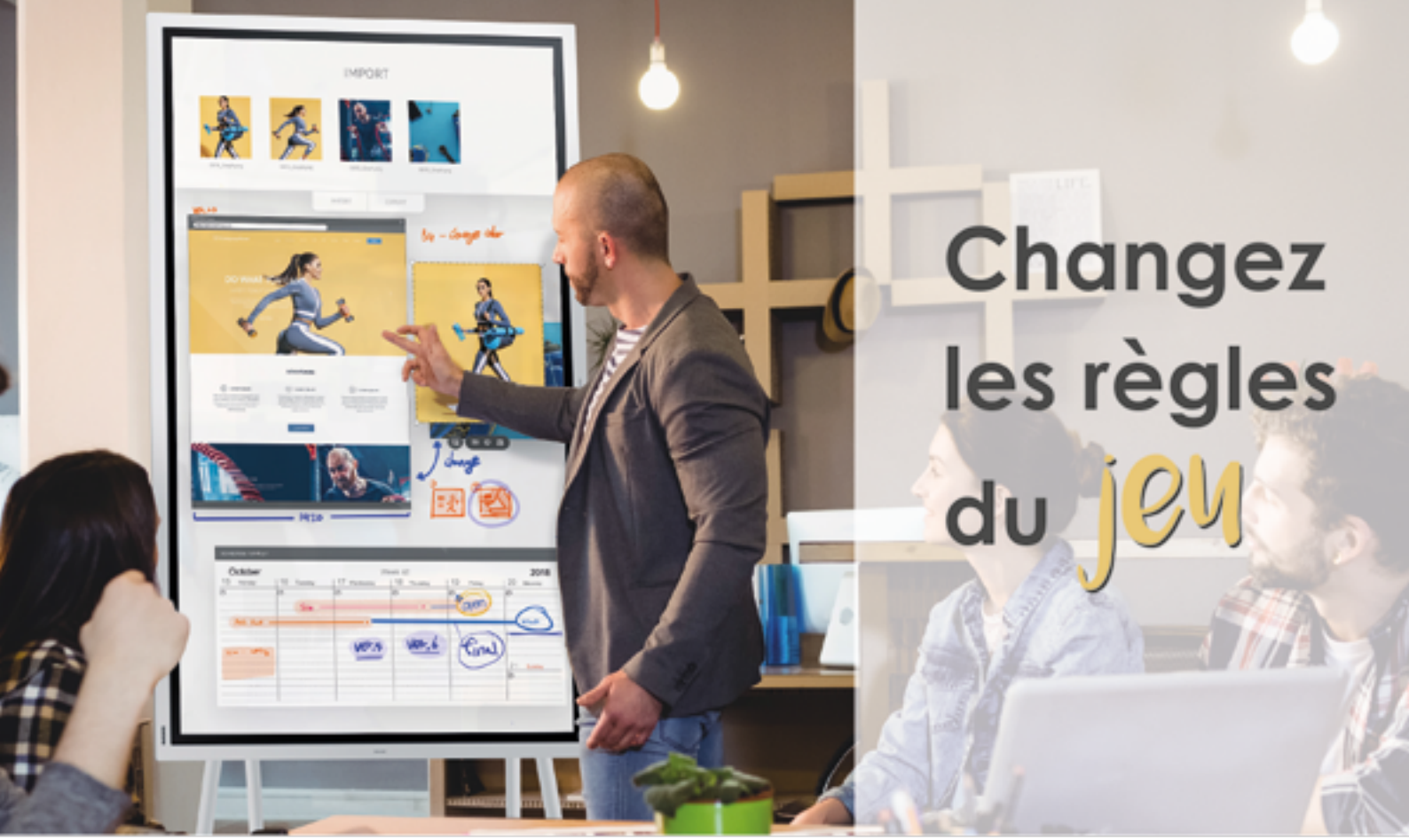

Animez vos comités sportifs différemment avec le FLIP, le paperboard digital innovant

Annotez	Optimisez	Dessinez
Partagez	Présentez	Naviguez
Envoyez	Contrôlez	Simplifiez

INFORMATION ET DÉMONSTRATION AU **01 43 96 80 00**
OU RENDEZ-VOUS SUR **WWW.GROUPE-DFM.FR**.

SAMSUNG

GROUPEDFM
INFORMATIQUE · TÉLÉCOM · IMPRESSION · SÉCURITÉ

PARTENAIRE OFFICIEL ffco Fédération Française des Clubs Omnisports

Fédération Française
des Clubs Omnisports

Avec EUROCOM

BOOSTONS, ENSEMBLE, VOTRE RENTRÉE SPORTIVE

La saison écoulée fut longue et difficile pour vos membres, vos éducateurs et vous-mêmes... mais en tant que passionnés de sport, nous savons que c'est dans l'adversité que se dessinent les plus beaux succès !

Afin de mobiliser fortement autour de votre club vos encadrants, bénévoles, anciens et futurs adhérents, nous avons imaginé un partenariat « gagnant-gagnant » avec la société Eurocom.

VOUS POURREZ

- *Remercier vos adhérents et leur proposer des solutions de relance*
- *Faire de votre campagne de reprise **un succès***
- ***Motiver et remobiliser** vos équipes*
- ***Booster** votre image auprès de vos abonnés et dans votre ville*

le coq sportif

NOUS AVONS NÉGOCIÉ AVEC LA SOCIÉTÉ EUROCOM DES PACKS DE VALEURS À DES PRIX TRÈS COMPÉTITIFS !

CONTACT

EUROCOM
5 rue de l'industrie
95310 SAINT OUEN L'AUMONE
Tel. 0609303966
eurocom@eurocomfrance.fr

www.eurocomfrance.fr
eurocomfrance
eurocom-france